

- 2 **Brèves**
Édito
- 3 **Santé : une affaire qui nous concerne**
- 4 **Non à la disparition des emplois associatifs**
- 5 **Linky : les refus persistent et signent**
- 6 **Peyrelevade supprime son étang**
- 7

Dossier Les municipales

- 8 **Gentioux-Pigerolles : de surprises en surprises**
- 9
- 10 **Le parachutage en politique**
- 11 **Ambiance apaisée à Eymoutiers**
- 12 **Rempnat ou la mort d'une commune**



- 13 **Nathalie Torselli**
- 14 **Les vies vécues d'Alain Carof**
- 15
- 16 **La forêt en débat : sortir des logiques productivistes**
- 17 **Affaire Rose Faugeras**
- 18 **À lire et à manger**
Les chroniques migrants et cycliste
- 19
- 20 **Bloc-notes**

70





Des couleurs et un hommage

Oh, un IPNS tout en couleurs ! Et sur 20 pages au lieu de 16 !
Et avec une maquette desserrée et plus aérée !
C'est le cadeau que nous vous offrons à partir de ce 70^e numéro. Un numéro que nous dédions à l'un des piliers d'IPNS, Alain Carof, qui nous a quitté en janvier et auquel nous consacrons ici deux pages d'hommage.

Municipales

Ce numéro n'est décidément pas comme les précédents puisqu'il paraît avec un décalage d'une quinzaine de jours par rapport à notre rythme habituel. La raison en est les élections municipales dont nous attendons les résultats pour boucler notre dossier. Municipales inachevées, puisque second tour reporté oblige, il faudra attendre le mois de juin (avec peut-être là encore un n° 71 d'IPNS légèrement décalé) pour connaître les résultats de quelques villes du Plateau, en particulier Ussel, Felletin et surtout Aubusson où l'avenir politique de Michel Moine est sur la sellette. Si les Aubussonnaises et les Aubussonnais ne l'ont placé qu'en deuxième position, les jeux sont loin d'être faits et le fossoyeur de la Comcom Creuse Grand Sud poursuivi en justice pour faux et usage de faux en écriture publique, réussit tout de même à rassembler presque un tiers des électeurs sur son nom. En France, les truands ont toujours eu une certaine aura. Pour ce qui est des résultats du premier tour, les franches évictions de Stéphane Cambou à Peyrat-le-Château (avec un écart de 25 points par rapport à la liste élue) et de Dominique Simoneau à Gentioux-Pigerolles (avec presque trois fois moins de voix que la liste élue), montrent que l'arrogance, le mépris, la méchanceté ou l'autocratie sont parfois bien mal récompensés.

Pour notre dossier, nous avons voulu porter quelques regards subjectifs sur ce qui s'est passé dans trois communes. Regard bienveillant sur Eymoutiers où, contrairement à 2014, la campagne s'est déroulée de manière beaucoup plus apaisée (une seule liste était en ligne). Ce qui n'était pas le cas à Gentioux où la guéguerre menée par la maire contre une partie de ses concitoyens depuis six ans s'est finalement terminée à son désavantage. Regard désolé enfin sur Rempnat, bientôt village mort... et appelé à disparaître ? Nous sommes preneurs d'autres regards, complémentaires ou contradictoires, pour d'autres communes dont nous pourrions nous faire l'écho dans notre prochain numéro. Avis à nos lecteurs !

Coronavirus

Et puis, voilà qu'une situation inédite est venue perturber nos train-trains quotidiens avec une pandémie rien moins que mondiale. Sur le Plateau, des communes se mobilisent, s'inquiétant des personnes isolées, pendant que chacun est invité à rester confiné chez lui. Les professionnels de santé du réseau Mille Soins font régulièrement le point sur la situation sur leur page facebook (<https://frama.link/Millesoins>). Des habitants, autour du Syndicat de la Montagne limousine, se donnent les moyens de réfléchir à la situation, avec une liste dédiée aux échanges sur les conditions de la vie en période de confinement et de pandémie sur la Montagne limousine et éventuellement au-delà. Il s'agit d'un outil pour se coordonner, échanger des réflexions et des informations utiles (pas pour partager tout ce qui sort sur le sujet sur les réseaux sociaux !). Vous pouvez demander à y participer en adressant un mail à syndicat-montagne@ilico.org

Le connardvirus n'a pas touché Saint-Martin-Château, la liste de "chasseurs" qui s'était montée de bric et de broc pour contrer les "indiens" comme ils avaient dénommé leur adversaire de façon assez méprisante, s'est pris une veste magnifique ! Les indiens ont foutu la pâtée aux cow-boys ! Ça change !

Le grand sait qu'il est grand, le gros sait qu'il est gros, mais le con ?... Non !

Idem à Gentioux où le connardvirus n'a pas réussi à infecter une fois de plus les habitants ! Il était temps, la vie devenait difficilement supportable dans cette commune. D'où l'utilité de continuer à porter le masque, on ne sait jamais... qu'elle revienne !

Ces nouvelles amènent du baume au coeur...

Quand à Cambou, à Peyrat-le-Château, il pourra désormais se mettre au tricot, ça coûtera moins cher aux habitants ! Nous voilà enfin débarrassé de ce mégalo détestable ! Pour de ce qui est de Felletin et d'Aubusson rendez-vous aux calendes grecques ! Incroyable que des électeurs votent encore pour Moine avec les casseroles qu'il se traîne et les ardoises qu'il nous laisse. Rien ne m'étonne de ces politiques, c'est comme lorsque j'ai découvert que Carrignon se présentait toujours à Grenoble, la prison mène à tout !

Allez, arrosons d'abord les scores de Saint-Martin-Château et de Gentioux ! Ça vaut vraiment le coup !

m. bernard



Une probable ouverture de la chasse aux grands gibiers en juin 2020 ? La bêtise des hommes ne nous épargnera jamais !



Vous pouvez effectuer le règlement de votre abonnement en ligne en utilisant le compte **helloasso** mis à votre disposition sur notre site. HelloAsso est la première plateforme de financement participatif dédiée aux associations et a été créée afin d'offrir à toutes les organisations la possibilité de se financer grâce au numérique via une solution complète, simple et gratuite. - <https://www.helloasso.com> - Paiement sécurisé.



Trimestriel édité par l'association IPNS..
Clin d'oeil à "Imprimé Par Nos Soins" que connaissent bien les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro.



Directeur de publication : Michel Lulek - 23340 Faux la Montagne.
Mise en page graphique : Michel Bernard
Illustrations : Michel Bernard et Philippe Gady.
Imprimerie : Rivet Presse Edition - Limoges, labellisée Imprim'vert.
Commission paritaire : 1022 G 81 797 - ISSN : 1635-0278.

<http://journal-ipns.org>



IPNS - Je m'abonne !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 14 € , de soutien 20 € ou +

Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 28 € , de soutien 40 € ou +

Bon à retourner à : IPNS - 23340 - Faux la Montagne



Santé : une affaire qui nous concerne

Depuis plus de 30 ans les politiques nationales et européennes ont créé les conditions de la privatisation et de la libéralisation de notre système de santé solidaire. Ces politiques ont été menées par des technocrates incapables de voir le système de santé, et notamment l'hôpital public, autrement que sous l'angle de la réduction des dépenses sans jamais prendre en compte les aspects humains des soins ni l'adéquation des moyens avec les besoins de nos concitoyens. Elles ont été conduites dans une opacité totale sans que jamais le débat démocratique ne puisse véritablement s'emparer de ce sujet crucial et offrir un choix clair à la population. À nous d'agir si nous voulons que cela change !



Les conséquences de ces politiques ont été dramatiques pour l'hôpital public qui doit composer avec un mode de tarification et de gouvernance totalement inadapté qui font qu'il est au bord de la rupture. Les tensions y sont de plus en plus fortes, le dialogue devient difficile entre une administration axée uniquement sur des résultats comptables et des soignants revendiquant la dimension éthique de leur métier. La démocratie est moribonde, elle n'est plus qu'un gadget qui peine à cacher le processus de technocratisation de l'hôpital. Ces politiques ne sont plus fondées sur la recherche de l'amélioration du bien-être physique et psychique des individus, elles ne parlent plus que de performance, de productivité, de compétitivité, de rentabilité.

Injonctions paradoxales

Les soignants, déstabilisés par des injonctions paradoxales permanentes, constatent au quotidien les effets pervers de ces pratiques qui obligent les établissements à ajuster leurs « stratégies de développement » et leurs « coûts de production » aux lois du marché de la santé. Cette situation entraîne une importante dégradation des conditions de travail et des salaires de l'ensemble des personnels et une augmentation de la souffrance au travail. Si on y ajoute la précarisation qui se généralise avec des titularisations repoussées et l'utilisation massive de la contractualisation, on rend l'hôpital public de moins en moins attractif. Cette situation provoque également une fuite inquiétante des soignants et des problèmes de recrutement qui deviennent dramatiques. Cette obsession de la productivité et de la rentabilité fait que notre système de santé n'assure plus l'égalité d'accès aux soins partout et pour tous et que l'on voit progressivement disparaître la notion de solidarité qui en constitue le fondement.

Quelles alternatives ?

Il est essentiel de conforter nos analyses au-delà de la

simple dénonciation avec pour ambition de proposer une vision différente et un projet à contre courant de la pensée dominante. Pour cela, seule la mobilisation des professionnels mais surtout de l'ensemble de la population peut imposer ces indispensables changements. La santé n'est pas seulement l'affaire « d'experts » qui, par l'invocation de la « fatalité des faits », l'exhibition de statistiques fallacieuses ou l'appel au « bon sens gestionnaire » veulent empêcher tout débat démocratique. Il faut impérativement revenir sur les valeurs mercantiles imposées au monde de la santé par une technocratie gestionnaire, et qui ne se justifie nullement par des contraintes économiques mais par des choix politiques. La défense de notre système de santé passe par deux axes majeurs : la défense de l'hôpital public et la défense de la sécurité sociale.

Défendre l'hôpital public

Il ne s'agit pas de penser nos besoins autour d'un modèle uniquement hospitalo-centré. Il n'y a pas la ville d'un côté et l'hôpital de l'autre, mais un tout. L'hôpital doit investir de nouveaux champs d'activité, travailler de pair avec la médecine de proximité, dans sa dimension curative mais surtout préventive, en incluant les médecines alternatives. Mais c'est l'inverse qui se produit avec les dernières lois. La loi Touraine a mis en place depuis juillet 2016 les groupements hospitaliers de territoire. Concernant le Limousin, ce sont les 18 hôpitaux de la région qui sont regroupés sous l'égide du CHU de Limoges désigné hôpital support. Cette situation va modifier encore l'offre publique de soin de la région. Des fusions voire des fermetures d'établissements auront lieu avec des conséquences dramatiques tant pour les personnels qui se verront imposer une mobilité forcée, que pour les usagers qui se déplaceront encore davantage. L'hôpital ne pourra pas tout gérer si on fait le vide autour de lui. Quand à la loi Buzyn, elle pousse encore plus loin cette logique et compte créer, d'ici 2022, 500 à 600 hôpitaux dit de proximité. Derrière ce terme positif se cache une toute autre réalité : les hôpitaux de proximité se verront amputés de leur maternité et de leur chirurgie, cantonnés aux soins de suite et de réadaptation, aux unités de soins de longue durée, aux urgences éventuellement, et, sur autorisation des Agences régionales de santé, ils pourront pratiquer certaines interventions. C'est le cas à Ussel pour la chirurgie du cristallin, où, dans le cadre d'un partenariat avec la clinique Chénieux de Limoges, des praticiens viennent une fois par semaine opérer à l'hôpital avec dépassements d'honoraires à la clé.

La Sécurité sociale

Ce sera le prochain chantier du gouvernement que de « réformer » le système, évidemment pour l'améliorer et le rendre plus efficient. En réalité, pour le démanteler. En utilisant le thème du « trou de la sécu », le gouvernement veut désengager la sécurité sociale du financement des

soins courants pour la recentrer sur le financement des soins lourds et des soins aux plus démunis. Les soins courants seront de plus en plus à la charge des personnes, ce qui aggravera les inégalités sociales d'accès aux soins. On voit poindre là une privatisation rampante au profit des assurances privées. La sécu a davantage un problème de recettes que de dépenses. Les exonérations dont bénéficient les entreprises, au nom d'une compétitivité qui a le dos large, ont réduit de plus en plus ses recettes que le gouvernement a essayé de compenser par la création de nouveaux impôts comme la CSG (contribution sociale généralisée) ou le RDS (remboursement de la dette sociale), impôts payés uniquement par les salariés alors que ce sont leurs entreprises qui bénéficient des exonérations. Le tout sans augmentation des salaires qui, mécaniquement, contribuerait à l'augmentation des recettes de la sécu. Or, l'ensemble du système de santé est financé par l'assurance maladie, plus on diminue ses recettes, plus on l'étrangle. Notre système de protection sociale a été fondé sur la solidarité des bien-portants et des malades, sur l'accès de chacun, en fonction de son état de santé, aux mêmes prestations, sur un financement unique par des prélèvements sur l'ensemble des revenus et proportionnés à leur montant. C'est ce régime général que nous devons défendre contre sa privatisation partielle au profit des assurances, qui aboutira à une médecine à deux, trois ou dix vitesses selon le contrat dont on bénéficiera.

Un groupe santé

Le Syndicat de la Montagne limousine a créé un groupe santé qui se donne trois objectifs principaux :

- La réflexion pour proposer des alternatives afin d'améliorer la situation, en lien avec tous les acteurs de terrain qui ont mis en place un certain nombre d'initiatives pour mieux répondre aux besoins et pallier les insuffisances du système. Ces initiatives devant être étendues et pérennisées pour s'inscrire dans la durée.
- L'action, car ces initiatives ne peuvent combler l'ensemble des carences induites depuis des années par des politiques totalement inadaptées. Il est essentiel de pouvoir s'organiser et se mobiliser pour créer un vrai rapport de force qui seul pourra faire évoluer les choses.
- L'information des populations par l'organisation de conférences publiques, de débats et tous autres supports permettant de sortir de l'opacité dans laquelle sont prises les décisions.

L'enjeu est de taille : il s'agit de défendre et d'améliorer notre système de santé qui doit répondre aux besoins de tous partout.

Jean-Michel Orsini

Si vous souhaitez rejoindre le Groupe Santé qui se met en place ou être tenu au courant des différentes réunions et initiatives du groupe, signalez-vous à : syndicat-montagne@ilico.org

Non à la disparition des emplois associatifs

Projetons-nous en janvier 2021. Après les fêtes, nous reprenons notre vie habituelle. Et soudain, nous constatons avec horreur que bien des associations ont disparu. Plus moyen de faire réparer son ordi, CTRL-A n'existe plus ; les enfants n'iront plus à Cadet Roussel ou au Café des Enfants, pas plus qu'aux Plateaux Limousins ; Les Michelines sont en veilleuse, Pays Sage a fortement diminué son activité ; et si vous avez des projets d'économie d'énergie, il est bien possible qu'Énergie pour demain ne soit plus là pour vous aider... Que s'est-il passé ? Le virus qui a sévi en cette fin d'année 2020 s'appelle « fin des emplois associatifs ».



Les emplois associatifs sont un dispositif qui a été mis en place par notre ancienne région Limousin pour soutenir les associations. Il s'agit d'une aide de 13 000 € par an et par emploi à temps plein, qui se renouvelait facilement d'année en année, sous réserve de fournir à la Région un bilan de l'année écoulée. L'idée était de permettre le développement d'une vie associative diversifiée et de rendre accueillante notre région. Aujourd'hui, la région Nouvelle-Aquitaine refuse de communiquer le nombre d'emplois bénéficiant de cette aide annuelle, mais on peut estimer qu'il y en a au minimum trois cents, et peut-être jusqu'à cinq cents. Cela concerne les trois départements limousins, et tous les secteurs : tourisme, sport, culture, jeunesse, art, environnement, etc.

Rappelons que les aides aux associations ne sont pas une faveur faite à quelques personnes pour leur permettre de s'adonner à leur hobby. Les associations sont des acteurs majeurs du territoire limousin, et elles offrent des services indispensables au maintien d'une vie sociale riche. On pourra se reporter au travail fait par le collectif Associations-Nous¹, qui montre que le financement accordé aux associations génère sur le territoire une activité économique bien supérieure aux sommes reçues.

Un budget divisé par 6 pour 4 fois plus de départements !

Au moment de la création de la région Nouvelle-Aquitaine s'est posée la question de la pérennisation de cette aide spécifique au Limousin. Dans l'ancienne Aquitaine, il n'y avait aucune aide de cette sorte, et en Poitou-Charentes, une aide dégressive sur trois ans. La nouvelle Région décide qu'il serait beaucoup trop cher d'étendre le système limousin à tout son territoire. Elle crée un nouveau dispositif appelé « soutien à l'emploi associatif » : une aide dégressive sur trois ans, huit mille euros la première année, sept mille la deuxième et six mille la troisième, soit environ moitié moins que l'aide limousine. Cette aide est liée à une embauche, ce qui signifie que le ou la salarié.e qui était sur le poste doit céder la place. En 2019, le budget que lui a consacré la Nouvelle-Aquitaine n'a permis la création que de trente postes pour les douze départements, c'est-à-dire, quatre-vingt-dix emplois par an financés par le dispositif une fois qu'il est lancé. Un bref calcul permet de comparer le montant de l'aide qui était consacrée par le Limousin aux emplois associatifs (minimum 300 emplois x 13 000€ = 3,9 millions pour trois départements) à celle que la Nouvelle-Aquitaine va mettre sur tout son territoire (90 emplois x 7 000€ en moyenne = 630 000 euros dans douze départements). La différence est de trois millions au bas mot. Ce sont donc trois millions que le Limousin consacrait à ses associations et qui vont désormais partir dans d'autres budgets, et peut-être d'autres départements de la Nouvelle-Aquitaine. Pense-t-on que le Limousin est la zone la plus riche de toute la Nouvelle-Aquitaine ?

Pronostic vital engagé

Pour ne pas mettre les associations en péril tout de suite, l'aide limousine a été exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 décembre 2020 pour les associations qui en bénéficiaient déjà. Ce qui explique la gueule de bois qui nous attend début 2021. Concrètement, ça donne quoi ? Quatre-vingt-dix postes par an répartis désormais sur douze départements, donc peut-être une vingtaine de postes sur le Limousin, contre trois à cinq cents qui bénéficient pour quelques mois encore de l'aide limousine. Ce sont donc plusieurs centaines de postes qui ne seront plus financés. Pour une petite association faiblement employeuse, dont le budget fait à peine vingt ou trente mille euros, la disparition de treize mille euros par an signe la disparition du poste. Et même si, comme c'est souvent le cas, il y a à côté un petit temps partiel qui permet d'avoir deux salarié.es travaillant ensemble, par exemple dans l'animation, le maintien du deuxième poste partiel n'a plus de sens, et l'activité de l'association disparaît. Pour les vingt associations heureuses élues, bénéficiaires de l'aide Nouvelle-Aquitaine en 2021, cela signifie sans doute qu'il a fallu demander à la personne salariée qui était là depuis longtemps, qui connaissait bien l'association et le travail, de partir pour laisser la place à quelqu'un qui devra à son tour s'en aller au bout de trois ans. Quel sens cela a-t-il pour la vision à long terme d'un projet associatif, et pour la stabilité de l'emploi ? Enfin, l'obligation de lier cette aide à un temps plein est totalement inadaptée à notre situation locale, dans laquelle de nombreuses personnes cherchent plutôt des temps partiels, et où de nombreuses associations préfèrent proposer deux temps partiels plutôt qu'un temps plein pour que deux salarié.es puissent travailler ensemble.

Un nouveau GM&S

Si l'aide à l'emploi se transformait en aide au fonctionnement, cela entraînerait de lourdes charges administratives pour monter des dossiers complexes (celles et ceux qui ont testé les demandes à la nouvelle Région en savent quelque chose), pour un résultat non assuré d'une année sur l'autre. L'ancienne aide était très facilement reconductible, et permettait aux associations d'avoir une visibilité et une sécurité à long terme. Par ailleurs, il faudrait que les associations demandeuses puissent montrer qu'elles agissent dans les domaines de compétence de la Région. Par exemple, la petite enfance n'est pas une compétence régionale : jusque là, il était possible d'obtenir des aides dans le cadre d'une politique de soutien aux associations, mais si ces aides deviennent liées au secteur d'activité, ce ne sera plus possible. La disparition de ces emplois et de ces activités associatives aura forcément un impact fort sur le territoire. Tout un pan d'actions et d'activités dans les domaines de la culture, de l'animation, de l'art, de l'environnement, du sport, qui soutiennent notre tissu social et rendent la vie locale

attractive vont disparaître. Tout un travail de fond réalisé depuis des années pour rendre la vie quotidienne agréable et tisser le fameux lien social va être sapé. Sans parler des centaines d'emplois qui vont disparaître : un nouveau GM&S en Limousin.

Mobilisation

Trop souvent, les petites associations se sentent isolées, avec un.e ou deux salarié.es, et cherchent leurs propres solutions ou baissent les bras. Mais cette situation est d'une ampleur inédite. Les associations ont donc décidé de se rencontrer pour mesurer l'ampleur du problème et réagir ensemble.

Une campagne de courriers, adressés à la Région par tous les salarié.es, adhérent.es et dirigeant.es d'associations, a été lancée début mars pour interpeller son président et demander un rendez-vous : nous exigeons une redéfinition de la politique régionale. La situation est réellement critique et au-delà des associations, elle pourrait impacter tout le territoire. À l'heure où nous rédigeons ce texte, la campagne est toujours en cours et nous attendons la réponse du Conseil Régional.

Anne Germain

1 - Voir « Associations, sel de la terre ou bulle de savon ? » - IPNS n°60 - septembre 2017

À vos plumes !

Si vous souhaitez vous associer à cette campagne au nom de l'association dont vous faites partie, que ce soit comme dirigeant.e, comme adhérent.e ou comme salarié.e, vous pouvez écrire un courrier que vous envoyez d'une part à :

M. Alain Rousset - Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine - Cabinet du Président - 14 rue François de Sourdis - 33000 Bordeaux

et d'autre part à :

M. Alain Rousset - Service vie associative - 15, rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575 - 86021 Poitiers cedex.

En ces temps de confinement, profitez de vos disponibilités pour participer à cette campagne en envoyant des courriers, et en incitant les associations que vous connaissez à le faire aussi. Plus il y aura de courriers, plus nous aurons de chances de nous faire entendre. Quand l'épidémie de covid-19 sera terminée, l'épée de Damoclès sera toujours suspendue au-dessus de nos associations ...

Linky : les refus persistents et signent



En ce début d'année 2020, Enedis annonce que « 23 millions de compteurs sur 35 millions ont été remplacés par des compteurs communicants Linky. Tout se passe bien et les implantations seront terminées comme prévu fin 2021 ». Tout se passe bien ? Pas dans toutes les communes où les responsables d'Enedis se trouvent confrontés, comme à Royère-de-Vassivière ou Vidailat, à l'opposition d'une partie des habitants.

« Le compteur Linky est un élément incontournable de la modernisation du réseau de distribution et s'inscrit dans le contexte global de la transition énergétique. Cette modernisation du réseau, de la production à la consommation, permettra un pilotage instantané plus efficace et favorisera l'intégration et le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien ...) », disent les responsables d'Enedis. L'entreprise est mandatée par l'État pour le déploiement des compteurs Linky et a donc obligation de réaliser cette mutation technologique, SAUF QUE, le client, lui, n'a pas obligation d'accepter ce compteur. Il peut donc s'opposer à ce remplacement à condition que la lecture des indices de consommation reste accessible.

Pourquoi accepter linky ?

- Relevé automatique : le relevé se fait à distance via le courant CPL dans le circuit électrique de la maison puis par transmission GSM à partir du concentrateur vers les centres de gestion.
- Puissance du compteur : le changement de puissance du compteur se fait à distance sous 24 heures et ne nécessite plus le déplacement d'un technicien. Ce service sera gratuit la première année suivant la pose du compteur.
- Nouvelles offres tarifaires : les fournisseurs pourront proposer jusqu'à dix offres adaptées à votre consommation et vos appareillages, ceci dans le but de vous faire réaliser des économies.
- Emménagement : lors de votre installation dans un nouveau logement, l'ouverture du compteur se fera sous 24 heures pour un coût divisé par deux.

Pourquoi refuser Linky ?

- Gaspillages : remplacer systématiquement 35 millions de compteurs en état de marche qui ont une durée de vie de 50 à 60 ans par des compteurs Linky dont la durée de vie n'excédera pas 20 ans (le recyclage d'une partie des 45 000 tonnes de matériaux est prévu dans des centres de réinsertion avec du « personnel empêché »).
- Ondes électromagnétiques : au courant alternatif de 50 Hz se superpose un courant CPL de 36 à 90 kHz qui va créer des interférences et pourra provoquer des dysfonctionnements sur certains appareils. Le « courant sale » produit génère des ondes électromagnétiques qui vont s'ajouter à celles existantes dans la maison et dont les effets négatifs sur la santé se confirment selon diverses études scientifiques publiées.

- Métrologie : tout appareil de comptage et de mesure doit être contrôlé individuellement par un service de métrologie. Dans les chaînes de production on prélève 1 compteur sur 400 pour vérification (si après pose vous avez une consommation supérieure, on vous répondra que votre ancien compteur était défectueux).

- Sécurité : le compteur Linky est constitué de deux compartiments, l'un à courant faible pour toute la partie électronique, l'autre à courant fort pour le circuit 240V ou 400V. Ces deux compartiments sont très proches et peuvent être la source d'incendies. La platine sur laquelle est posé le compteur devrait, d'après la loi, être en résine ininflammable mais Enedis ne remplace pas les platines actuelles en bois. Si vous changez de puissance (ce qui est fréquent, vu que Linky n'accepte pas les dépassements) rien ne prouve que votre circuit électrique, surtout s'il est ancien, acceptera sans dommage cette augmentation de puissance. D'autre part, aucune assurance ne veut couvrir les frais liés aux éventuels dysfonctionnements de Linky.

- Données et surveillance : le relevé est réalisé une fois par jour voire toutes les 10 minutes lors des pics de consommation. La courbe de charge collecte en continu la consommation individuelle et est tellement précise qu'il est possible de déterminer le type d'appareil en fonctionnement. Ces quantités phénoménales d'informations peuvent être revendues dans le marché du « big data » et ce n'est pas par hasard si la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) demande des garanties de confidentialité sur l'utilisation de ces données.

Comment refuser ?

Si vous choisissez de refuser la pose de ce compteur Linky, envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à :

- Enedis, 19 bis avenue de la Révolution, 87 000 Limoges,
- OTI France, 12 rue Eugène Renaux, 63 800 Cournon d'Auvergne,
- et une copie au maire de votre commune.

Accepter Linky, c'est accepter une société de consommation sans limite basée sur une croissance sans fin et une utilisation illimitée des ressources. C'est accepter un type de société où le contrôle et la surveillance sont omniprésents et où notre vie privée n'a plus aucun sens. Un type de société qui franchira un nouveau cap avec l'avènement de la 5G.

À Royère-de-Vassivière, 111 réfractaires

À l'automne, deux personnes se sont retrouvées sur la commune de Royère-de-Vassivière pour s'opposer à la pose du compteur Linky. Après avoir organisé une réunion publique d'information qui avait réuni une trentaine de personnes, et avoir rencontré à plusieurs reprises la municipalité pour lui demander de prendre un arrêté anti-Linky (en vain), elles se sont décidées à envoyer une lettre de refus collective (recommandée avec accusé de réception) à Enedis en allant au devant des habitants de Royère. Ce porte-à-porte a permis de réunir 111 signatures. Tous les habitants de Royère n'ont pas pu être vus (il y a beaucoup de résidences secondaires), mais ceux qui ont ouvert leur porte se sont montrés majoritairement intéressés et ont signé cette lettre. Les personnes signataires sont informées régulièrement de l'état de la situation et sont invitées à téléphoner en cas de souci. Les autres communes du secteur concernées peuvent s'inspirer de cette démarche des habitants de Royère-de-Vassivière.

Modèle de la lettre de refus : <https://frama.link/Anti-linky>





Peyrelevade supprime son étang

Le partage des eaux entre les activités humaines, mais aussi entre le besoin humain et celui des milieux aquatiques naturels, est un enjeu majeur et cette tendance devrait s'accroître dans le siècle à mesure que s'installe une plus forte incertitude climatique. Le travail qui reste à accomplir est considérable. Après avoir longtemps drainé les zones humides, canalisé les cours d'eau, d'importants efforts sont aujourd'hui consacrés à leur restauration. On en a un exemple concret sur le Plateau, à Peyrelevade. Un étang y a été mis en eau en 1986, mais avec des effets négatifs sur la qualité de l'eau, sur les poissons, sur le débit de la rivière... Le plan d'aménagement global mis en œuvre à l'époque est devenu inadéquat aux enjeux actuels et à venir. La solution a été radicale : le plan d'eau a été supprimé. Explications.

Une législation qui évolue

En 1974, dans le cadre d'un projet d'aménagement global, la commune de Peyrelevade se dote d'équipements de loisirs à destination de la population : terrains de foot, de tennis, de camping, etc. La digue de l'étang communal est créée en barrage du lit de la Vienne. La mise en eau de l'étang de 10 hectares est faite en 1986.

Le plan d'eau a alors le statut d'« eaux libres » : les poissons y sont *res nullius* (qui n'appartient à personne), dans une eau définie comme « patrimoine commun de la nation ». L'eau de la Vienne qui traversait le plan d'eau est *res communis* : les propriétaires riverains peuvent en user sous réserve qu'il n'y ait pas d'incidence sur son débit.

La commune, en plus de son investissement de départ, a dû équiper l'étang au fur et à mesure d'une réglementation évoluant avec la connaissance et la prise de conscience des enjeux liés à la nature. À la création de l'étang, la Vienne était notamment classée cours d'eau à poissons migrateurs (article L 432-6 du code de l'environnement), ce qui a impliqué la création d'une passe à poisson en 1986, néanmoins jugée non fonctionnelle dès le départ. En 2000, la commune crée une pêcherie et un bassin de décantation pour minimiser les risques de pollution et permettre la gestion du poisson lors des vidanges. En 2000, c'est aussi un cadre européen sur l'eau qui augmente le niveau d'exigence pour maintenir ou restaurer « le bon état écologique » des milieux aquatiques. La directive-cadre sur l'eau maintient le principe de libre circulation des poissons, l'étend aux organismes aquatiques et introduit la nécessité du libre transfert des sédiments d'amont en aval. La transposition en droit français correspond à l'évolution de la loi sur l'eau en 2006. Les lois Grenelle (2009 et 2010), participent également à démocratiser le principe de la continuité écologique. Les obligations réglementaires s'intensifient pour la commune en 2012, en application de la loi sur l'eau, lorsque la Vienne est classée « Liste 2 » en juillet 2012, et imposent une mise en conformité dans un délai de 5 ans de la continuité écologique au niveau du plan d'eau.

Une réglementation en décalage avec les réalités de terrain ?

L'ancienne digue du plan d'eau correspond à une limite (arbitraire) entre deux bassins hydrographiques pour lesquels « l'état écologique » est mesuré depuis environ 20 ans. Il est calculé sur la base de paramètres biologiques (poissons, invertébrés, algues, herbiers) et physico-chimiques, tout en définissant les pressions qui s'exercent sur le bassin (continuité écologique, morphologie, hydrologie, phytosanitaire...).

La Vienne perd deux classes de qualité entre l'amont et l'aval, en passant du très bon état écologique à un état moyen. L'étang créait une perturbation thermique majeure par réchauffement des eaux du plan d'eau envoyées vers l'aval : en été la différence thermique entre l'aval et l'amont montait jusqu'à +12°C, soit des températures régulièrement supérieures à 25°C en aval (cf. figure 1). La température létale pour la truite est de l'ordre de 20°C (cf. figure 2).

La digue bloquait les sédiments dans le plan d'eau : des sédiments fins qui à chaque vidange venaient colmater les substrats en aval, en particulier les frayères à truites, les habitats

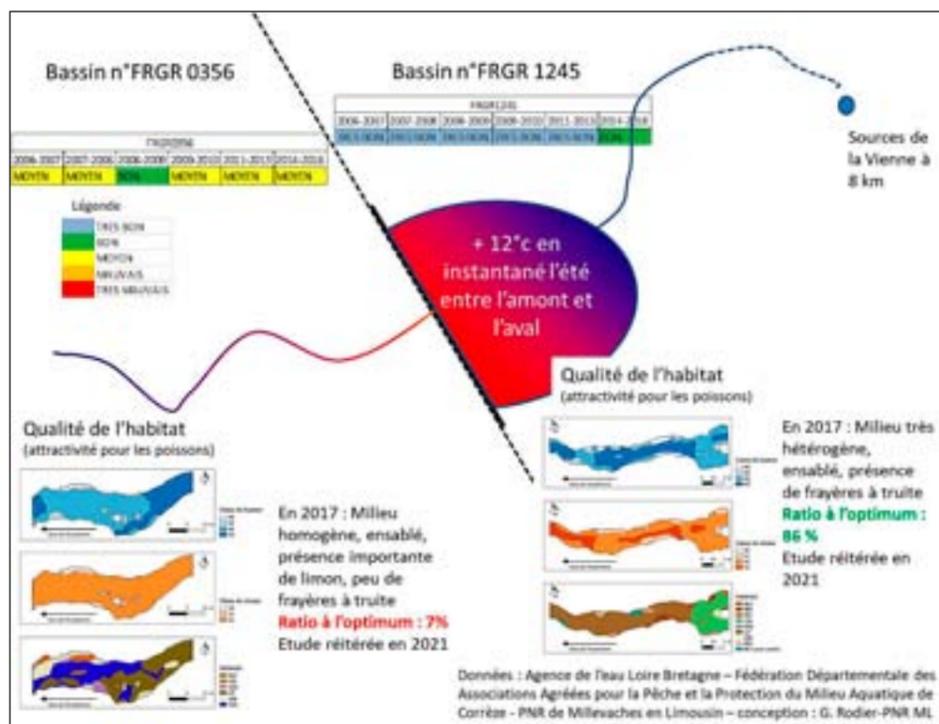


Figure 1 : Schéma des effets du plan d'eau sur le substrat, la température et l'état écologique - © PNR ML, 2020.

de moules perlières et autres espèces. Les sédiments plus grossiers comme les sables et graviers, bloqués eux aussi, inhibaient les dynamiques physiques du cours d'eau, avec notamment un important déficit de sédiment.

En parallèle, à l'heure où les incertitudes climatiques génèrent de plus en plus d'angoisse, confirmée par les constats de tension sur l'eau (périodes d'étiages prolongés et répétés, voire d'assecs), il est nécessaire de visualiser que l'étang de Peyrelevade est le premier obstacle d'une longue série jusqu'à l'océan. Les surfaces d'eau en amont des digues sont soumises à une forte évaporation comprise entre 0,5⁽¹⁾ et 6 litres par seconde et par hectare. À hauteur de 0,5 l/s/ha, l'évaporation de l'étang de Peyrelevade correspond à minima à la consommation annuelle d'eau potable de 700 foyers⁽²⁾.

Toutes ces raisons se cumulaient pour arriver à une conclusion radicale : il faut supprimer l'étang de Peyrelevade.



Démolition de la digue

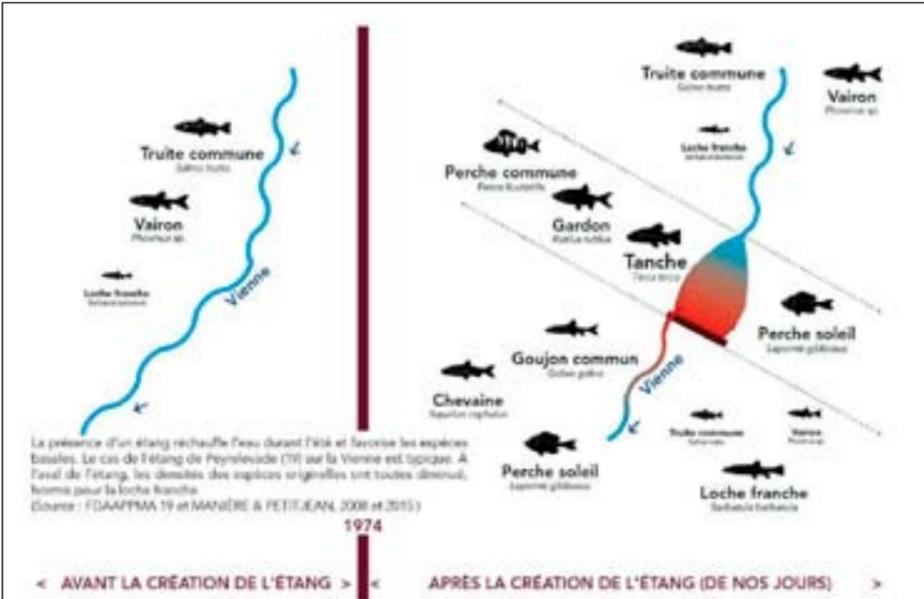


Figure 2 : Effet de l'étang sur le peuplement piscicole - © FDDPMA 19, 2017.



La Vienne - septembre 2019

Supprimer le plan d'eau

Faire évoluer son cadre de vie, changer le paysage, perdre un patrimoine, une incompréhension de la réglementation, autant de raisons pour une partie des habitants et des élus de Peyrelevade de refuser la perte du plan d'eau. Plusieurs études⁽³⁾ de la FDDPMA (Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques) pour proposer des scénarios d'évolution du plan d'eau en réponse au cadre réglementaire ont été menées (contournement par la rivière, suppression). En 2013, le Parc naturel régional de Millevaches a conduit une étude socio-paysagère⁽⁴⁾ pour mesurer notamment l'attractivité du plan d'eau, ses aménités, et le niveau d'acceptation d'un projet de suppression du plan d'eau. En 2015, une réunion publique en présence d'une cinquantaine d'habitants a permis de lever certains freins à l'acceptation de la suppression comme étant la solution la plus économique, la mieux financée et la plus efficace pour les milieux aquatiques. Le coût des travaux (dont maîtrise d'œuvre) s'élève à 311 000 € HT financés à 60 % par l'Agence de l'eau et 30 % par l'Europe (FEDER). L'opportunité du renouvellement du programme Sources en action (www.sourcesenaction.fr) pour la période 2017-2022, coordonné par l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne et le PNR de Millevaches pour contractualiser les financements de l'opération (Agence de l'eau) sous maîtrise d'ouvrage de la commune a été saisie en 2016. Avec l'accompagnement technique de la FDDPMA de la Corrèze et du PNR, une dernière étude de dimensionnement des travaux (déplacement des réseaux de la digue, devenir des matériaux bétons, maintien du droit d'eau du moulin du Luguet...) a été menée en 2016-2017.

Un chantier en cours

Les travaux ont débuté en juin 2019. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude Impact Conseil basé en Creuse. La première étape a été la création de bassins provisoires pour récupérer les boues charriées en période de travaux et les sédiments fins de l'étang. Les travaux ont été interrompus sur la période estivale pour éviter les dérangements sur l'activité touristique, notamment sur le camping. Une présentation du projet a été faite en juillet 2019 auprès d'une soixantaine d'habitants du bourg. De septembre à novembre, les réseaux (haute-tension, assainissement, eau potable) ont été déplacés et désamiantés. Le déversoir (passe à poisson) a été démolit et les matériaux de la digue ont été profilés pour obtenir un paysage sans rupture depuis la route. Dans le courant du printemps 2020, une végétalisation de la zone de travaux sera effectuée dans l'esprit d'un remplacement progressif par les espèces locales. L'ancienne digue sera plantée de quelques arbres et arbustes (bouleau, genévrier, pin sylvestre). Les 100 premiers mètres de la rivière en amont du pont seront consolidés par des fascines de saules pour la protection du pont. Le canal du moulin de Luguet sera recréé à ciel ouvert pour permettre son alimentation en eau (droit d'eau historique) et le chantier se terminera par la remise en état des bassins de décantation en aval pour retrouver la zone humide d'origine.

Demain

Bien qu'il ne s'agisse que d'une approche qualitative basée sur quelques témoignages, l'acceptation sociale du nouveau paysage semble désormais bonne et plus unanime. Un sentiment de fierté s'exprimera peut-être bientôt.

Le développement de l'offre touristique sur et autour du camping, la réhabilitation du sentier d'interprétation de Rebière-Nègre, le développement des activités halieutiques sur le lac du Chammet, la conservation des zones humides sur l'emprise du plan d'eau, les travaux pour maintenir une avifaune typique du Plateau, le développement d'une activité pêche de la truite sur la rivière restaurée, la gestion paysagère globale autour de l'opération « Habiter mieux les bourgs », le développement de l'activité pastorale sur les zones humides sur et autour du plan d'eau sont autant de projets en réflexion.

Guillaume Rodier

La centrale nucléaire de Civaux, plus grosse consommatrice d'eau de la Vienne !

À l'échelle du bassin de la Vienne, jusqu'à sa confluence avec la Loire, la consommation d'eau pour les différents usages se répartit comme suit :

- 82,6 Mm³ pour l'eau potable de foyers
- 44 Mm³ pour l'irrigation
- 36,5 Mm³ pour l'industrie (hors centrale nucléaire)
- 105 Mm³ pour la centrale nucléaire de Civaux dont 36 Mm³ évaporés
- les étangs représentent environ 113,5 Mm³, dont 1,5 % issus de l'étang de Peyrelevade.

Données synthétisées par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (2019)

Contacts :

Mairie de Peyrelevade

Guillaume Rodier (PNR de Millevaches en Limousin) : g.rodier@pnr-millevaches.fr

05 55 96 97 01

1 - Compilation de données bibliographiques (AFB, 2012) : 0,5 l/s/ha correspond à une étude du CEMAGREF de Bordeaux sur 3 étangs creusois.

2 - (Nbre de secondes/an x 10 ha x 0,5)/1000 = 157 700 m³ / (150 à 200 m³ d'eau consommée par foyer) = 788 à 1 050 foyers)

3 - Tous les documents (études, résultats de suivis, cahier des charges) sont en accès libre sur <https://sourcesenaction.fr/realisations/effacement-etang-peyrelevade/>

4 - Tous les documents (études, résultats de suivis, cahier des charges) sont en accès libre sur <https://sourcesenaction.fr/realisations/effacement-etang-peyrelevade/>



Pont de Senoueix

Gentioux-Pigerolles : de surprises en surprises

Il y aurait mille choses à dire sur la situation à Gentioux-Pigerolles depuis 2013, date à laquelle Dominique Simoneau commença à faire entendre sa petite musique dans le cadre de la campagne des élections municipales de 2014. IPNS a d'ailleurs, à plusieurs reprises, fait état des prises de positions et fonctionnements de l'ancienne maire de Gentioux-Pigerolles suscitant encore aujourd'hui de fortes émotions et de vives réactions chez nombre d'habitants de la commune. Nous nous concentrerons ici sur deux questions : quels furent les principaux enjeux des élections de 2020 ? Comment en expliquer les résultats - une liste d'opposition qui l'emporte au premier tour et dans son entièreté avec plus des deux tiers des suffrages exprimés, et un taux de participation frôlant les 84 % ?

Sur le premier point, on est d'abord frappé par le climat de défiance qui a entouré la procédure électorale, de l'établissement des listes d'inscrits jusqu'au comptage des voix à la fin du dépouillement. En tout début d'année, des notifications de radiations des listes électorales plus ou moins tatillonnes sont envoyées par la maire. Au point que se met rapidement en place, du côté de ses opposants, une cellule informelle de vigilance et de conseil juridique aux personnes radiées (rappelons qu'il y a six ans, des personnes s'étaient vu contester auprès du Tribunal leur inscription sur les listes jusqu'à ce qu'un juge ordonne leur réintégration et déboute la plaignante, Dominique Simoneau). Le sommet de la tension est atteint le 21 février lors de la réunion de la commission de contrôle des listes électorales chargée d'établir la liste définitive.

Fait remarquable, sept personnes sont venues assister aux échanges entre les trois membres de la commission (trois habitants représentant l'un la Préfecture, l'autre le Tribunal et le dernier la Commune). Avant même le début de la réunion, qui se tenait dans une petite pièce surchauffée de la mairie, un vif échange entre le représentant de la Préfecture et un habitant, à propos de la volonté du second d'enregistrer les débats, donnait le ton. Par la suite, le

premier autorisant la salle à intervenir dans les échanges, on assista à des scènes de négociation pied à pied pour estimer si oui ou non un tel ou une telle pouvait encore justifier d'attache à la commune. L'occasion de constater que le même représentant de la Préfecture, un enfant du pays et jeune retraité de la police nationale, était extrêmement bien renseigné sur la vie des habitants de sa commune. Il fallut bien deux heures pour venir à bout de la trentaine de sortants (radiés d'office ou ayant perdu attache à la commune) et des... soixante-neuf nouveaux entrants. Sur une précédente liste de 287 inscrits, et une élection qui s'est jouée à quelques voix il y a six ans, l'enjeu était de taille et la tension dans la salle à la mesure. Le toujours représentant de la Préfecture précisa à la fin que la commission s'était montrée magnanime dans l'acceptation de certains documents normalement insuffisants pour s'inscrire ou contester une notification de radiation. À bon entendre... Au final, seul un refus d'inscription était contestable au Tribunal, mais la personne concernée y renoncera, après de longues tergiversations, pour des raisons financières (frais d'avocat) et ses calculs de bonne chance que sa liste l'emporte sans sa voix.

Le jour du vote fut un autre révélateur du niveau de

défiance atteint à Gentioux pendant la dernière mandature. Le bureau de vote du bourg de Gentioux, présidé par Dominique Simoneau, fut principalement tenu par des conseillers municipaux de sa majorité, tandis que la tête de liste d'opposition, Denise Jeanblanc, avait déclaré en mairie des assesseurs et autres contrôleurs des opérations de vote issus de sa liste. Ainsi, en continu et dans les deux bureaux de vote (Gentioux et Pigerolles), des personnes de la liste d'opposition se relayaient par deux pour surveiller la bonne tenue des opérations.

Un vote et un dépouillement électriques

C'est ainsi qu'elles assistèrent en milieu de matinée à l'esclandre d'une habitante reprochant l'absence d'éléments obligatoires sur la table (code électoral, liste des membres du bureau, etc.), puis, quelques heures plus tard, à une pénurie d'enveloppes dans les deux bureaux. La maire, Dominique Simoneau, finit heureusement par en dégoter dans un stock qui restait à la mairie.

Le pic fut atteint lors du dépouillement au début duquel Dominique Simoneau contesta la présence derrière

elle de trois personnes déclarées comme « contrôleurs des opérations de vote ». « On ne doit pas avoir les mêmes valeurs dans la commune », lâcha-t-elle devant leur absence de réaction. Elle n'insista pas et les trois vérificateurs passèrent les deux heures et demie que dura le dépouillement à suivre scrupuleusement le va et vient des bulletins et leur lecture. Tandis que dans la salle, pas moins de trois personnes doublaient le comptage officiel par des comptages personnels. Ce qui donna lieu, à la fin du dépouillement, à une demi-heure de comparaisons et de recomptages des dizaines de petits bâtons avant qu'un accord ne soit trouvé sur le nombre de voix à accorder à chaque candidat.es. Ambiance...

Mais le sort de chaque liste était déjà joué tant l'écart était grand (en moyenne autour de 63 voix pour la liste sortante et 188 pour la nouvelle prétendante). Un écart visiblement pas anticipé par les deux personnes chargées officiellement de noter les petits bâtons et qui durent, au milieu du dépouillement, scotcher des rallonges à leurs feuilles pour noter les nouveaux bâtons qui n'avaient plus de cases pour les recevoir.

Le tout dans un climat sanitaire qui reconfigurait étrangement les espaces : pas plus de dix personnes dans le public sur consignes de la Préfecture et donc une foule, venue largement d'au-delà des limites de Gentioux, massée derrière les vitres de la salle des fêtes et tentant de déchiffrer en direct les comptages officiels opérés à l'intérieur.

Mais aussi, petit à petit, à mesure que le groupe de personnes s'agrandissait, la distance sanitaire d'un mètre s'était réduite à peau de chagrin dans le sas d'entrée. Dominique Simoneau, mélangeant tout à la fois les casquettes d'ancienne institutrice, d'officière de police et de présidente de bureau de vote, tenta plusieurs fois, en vain, de disperser cette foule, menaçant d'interrompre le dépouillement, à grand renfort de « sortez », « il doit y avoir un mètre entre vous », « c'est du civisme, si ce mot vous dit quelque chose, faut arrêter les gamineries » et pour finir, lâcha un « ça promet » désabusé. La bande de cancre aux remarques parfois franchement désobligeantes n'en avait cure, montrant là leur ras-le-bol accumulé pendant ces six années et marquant que le pouvoir avait changé de camp.

Éolien, apaisement et participation des habitants

Et c'est bien ce sujet que la liste gagnante avait mis en tête de son programme : comment après ces années de « crispation », « ne pas prendre sa revanche » mais travailler à « aller vers une commune plus apaisée » ? entendait-on lors de sa présentation publique du 21 février dans la salle des fêtes de Gentioux, « ne plus se regarder avec les craintes et les peurs engendrées par des incompréhensions liées à des différences de convictions, de façons de vivre, de penser ». Et les membres de la liste égrènent comment y parvenir : relancer le comité des fêtes (fêtes des jonquilles de Pigerolles, du fameux pont de Senoueix), publier un bulletin municipal co-écrit avec des habitants...

Une seconde présentation publique de la même liste a eu lieu le vendredi 6 mars à Pigerolles. L'occasion d'insister aussi sur un autre point de divergence avec l'équipe sortante : le mode de gouvernance. On parle ici de réunion d'habitants sur des sujets cruciaux de la commune comme la gestion de l'eau, les projets éoliens industriels, le budget. Il est aussi question de groupes de travail élu.es/habitant.es sur la forêt, l'installation d'agriculteurs, de transparence et d'outils de communication. Un projet donnant une large place à la parole et à l'action des habitant.es, à l'image de cette liste qui donne la forte impression de jouer en équipe, soudée et sans chef.

Au total, entre les habitant.es de Gentioux et de Pigerolles, une centaine de personnes différentes, soit un tiers du corps électoral, aura assisté à l'une ou l'autre de ces présentations publiques. La plupart d'entre-elles déjà acquise à la cause générale mais tout de même curieuse d'en savoir plus sur les détails. Ainsi, des questions précises et sans complaisance ont été posées concernant les positions de la liste sur les projets éoliens révélés par un tract anonyme distribué quelques semaines auparavant ou sur la diversité des habitats et leur situation au regard de la loi.

L'unique présentation de la liste de Dominique Simoneau fut tout autre et, elle aussi, à l'image de sa façon de faire. C'était le 8 mars dans la salle des fêtes de Gentioux. Dans le public, vingt-cinq personnes dont seulement trois en soutien à la liste de la maire sortante. « Un enterrement de première classe », commentera un participant à la sortie. Devant l'écran où sont projetées les diapos, une Dominique Simoneau omniprésente et des colistier.es silencieux.es ou même physiquement absent.es pour deux d'entre eux. Il est vrai qu'une des absentes avait précédemment et publiquement fait des déclarations de soutien en faveur



de l'autre liste (qu'elle a découverte sur le tard et qu'elle trouve beaucoup plus proche de ses idées)... Pour l'autre, on n'en saura rien. Pour autant, c'est pour d'autres raisons que cette soirée, qui dura plus de quatre heures et se clôtura par un pot, restera dans les annales.

Un incroyable moment politique

En effet, étant sortante et donc flanquée d'un bilan à défendre, Dominique Simoneau eut à subir un feu roulant et parfois véhément de questions et de contradictions diverses de la part du public. Il fut question, entre autres, de l'intention d'arrêter le réseau de chaleur, du soutien aux projets éoliens, de l'absence des élu.es au marché d'été, des bâtons dans les roues à des projets d'installation d'activités, de la mise à l'index d'une partie de la population, de l'exercice autocratique du pouvoir. Courageusement, et avec une volonté de dialoguer et de donner sa version des faits sans faille, Dominique Simoneau a répondu point par point, pied à pied, seule, pendant quatre heures. On l'avait rarement vu si avenante face à l'adversité. Campagne électorale oblige ? Si rien n'aura avancé au terme de ce marathon, quel moment politique ce fut que de parler à bâton rompu et sans langue de bois des affaires de la commune. Que nous étions loin des échanges cordiaux des présentations de l'autre liste. On n'oubliera pas la présentation d'un des colistiers de Dominique Simoneau, prenant la pose debout en beau costume, revendiquant son compagnonnage avec le RPR de Chirac et aujourd'hui avec le parti La République en Marche, à Limoges et à Guéret, mais insistant par deux fois sur le fait qu'il se présentait là « sans étiquette ».

Les hypothèses d'une défaite

Si les experts en analyse électorale de la liste gagnante avaient pressenti le vent tourner en leur faveur, rien n'annonçait un tel raz-de-marée dans les urnes. Que s'est-il passé, alors que le contexte général de la commune n'a apparemment pas fondamentalement changé en six ans pour que Dominique Simoneau perde autant de soutien (70 voix parties en fumée entre les deux scrutins) ? Elle à qui *La Montagne* et *France 3* ont régulièrement ouvert leurs colonnes pour accueillir ses diatribes contre « l'ultragauche du Plateau », elle qui avait écrit une motion prenant la défense des entrepreneurs empêchés d'entreprendre et reprise par plusieurs conseils municipaux de Corrèze, elle qui avait conquis une vice-présidence de la communauté de commune Creuse-Grand-Sud et se targuait du soutien de la préfète de Creuse ?

Diverses hypothèses peuvent être avancées pour expliquer un tel retournement. D'un côté, il y a les habitant.es qui adhèrent aux valeurs, aux propositions, à l'environnement culturel de la liste gagnante. Ceux-ci sont sûrement en nette augmentation sur la commune et les mouvements d'entrée-sortie sur les listes électorales ont été en leur faveur. De l'autre, il y a les défections du côté des perdants. Le mode de gouvernance autocratique de Dominique Simoneau, décidant de tout, toute seule, des menus de la cantine à l'équipement du nouveau bar, et réduisant les personnes de son conseil à des bénis-oui-oui, n'est pas passé inaperçu et a créé frustration et agacement parmi des proches de mairie, dont des élu.es et des employé.es.

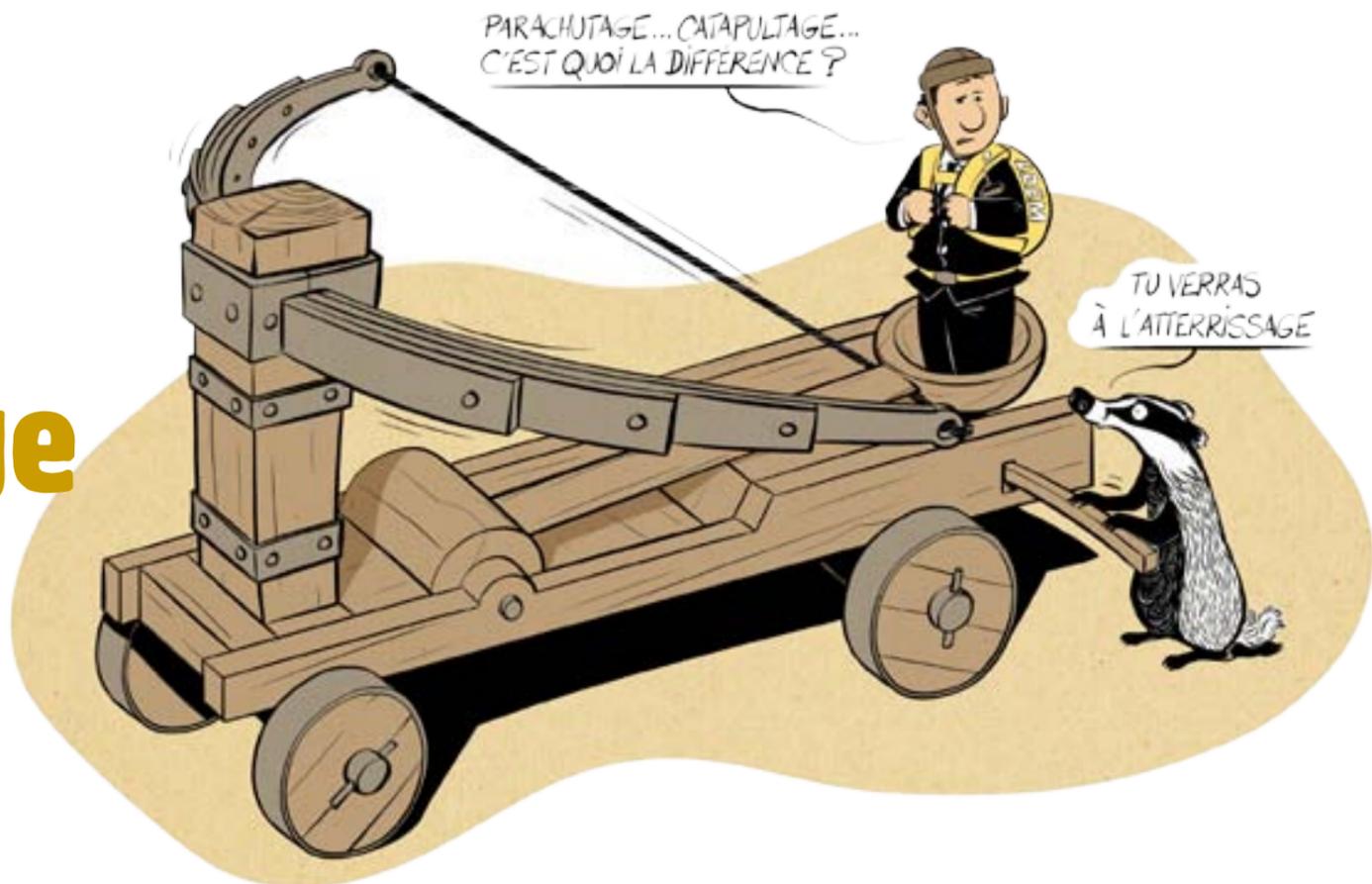
Son absence de communication et de transparence, en général et particulièrement sur les projets éoliens, en ont touché d'autres. Des habitants de Pigerolles ont déploré le

manque d'attention à leur commune (associée à Gentioux dans les années 1970) et des parents d'élèves son intrusion permanente dans les affaires de l'école, et ce avec des décisions malvenues (horaires du périscolaire, pas de financement pour les sorties à la piscine...) et une attitude hautaine envers les enfants et le personnel. Surtout, à en croire des candidats ayant été reçus dans les maisons lors du traditionnel porte-à-porte, ses soutiens d'hier pourraient ne pas lui avoir pardonné son incessante volonté de diviser et d'attiser les tensions.

Enfin, on peut imaginer que des personnes qui, bien que connaissant et n'appréciant pas la personnalité de Dominique Simoneau pour l'avoir fréquentée comme enseignante ou autre il y a une dizaine d'années ou plus, avaient voté pour elle il y a six ans par peur de l'inconnu. Cet inconnu présenté dans les médias comme une secte violente prête à tout pour semer le désordre... Parfois, entre deux maux, on préfère celui que l'on connaît car, au moins, on le connaît. Pour ceux-ci et celles-là, peut-être que la piqûre de rappel de la personnalité de Dominique Simoneau, liée à ses nouvelles fonctions à la mairie d'un côté, et la présence sur la liste opposée de Denise Jeanblanc, ancienne adjointe auprès de Pierre Desrozier, plusieurs fois maire dans les années 1980 et 1990, de l'autre, aura fait la différence.



Le parachutage en politique



L'inénarrable Jack Lang disait un jour : « Je ne voudrais pas être parachuté d'en haut. » Eh bien, suivons son regard. Au vu de ses pérégrinations électorales, Nancy, Paris, Blois, Arras, re-Paris, il savait de quoi il parlait. Nous vous proposons donc de voir d'en-bas, au ras des pâquerettes du Plateau, si notre région a connu des épisodes marquants de parachutage politique. À première vue, il y eut dans notre histoire électorale autant de crashes que d'atterrissages réussis.

Un peu d'histoire, sans remonter trop loin : Viviani, un précurseur

Vers 1900, l'américain Broadwick plie son parachute dans un sac à dos lacé, puis en 1908, introduit la poignée d'ouverture automatique. Deux ans plus tôt, un brillant ex-député de la Seine, né à Sidi-Bel Abbès, décide d'investir le monde rural vierge, à Bourgneuf précisément. Pourquoi donc et à cause de qui ? Sans aveux indiscutables, on ne peut qu'imaginer ceci : les paysans limousins commençaient à abondamment voter socialiste, et Viviani aimait les vaches à lait. Entré quelques mois plus tard dans le premier cabinet Clémenceau, il n'aura d'ailleurs guère l'occasion de labourer ses nouvelles terres d'élection (jeu de mot) creusois. Pourtant réélu député en 1910 (quel homme !), il siège enfin à l'assemblée jusqu'en 1913, avant de retrouver quelques maroquins ministériels. C'est ainsi qu'en août 1914, devenu président du conseil (Premier ministre), il aura l'honneur et la gloire de déclarer la guerre à l'Allemagne. Et la Creuse ensuite ? Eh bien non. Bien que réélu député en 1919, puis sénateur en 1922, il n'a pas eu le loisir de visiter amplement les verdoyants paysages du Limousin, siégeant entre autres à la toute nouvelle société des nations (SDN). Il a donc laissé plus de traces sous les lambris dorés qu'aux foires de Bourgneuf, ce qui fit dire ceci à Clémenceau, son meilleur ennemi : Viviani est un « orateur péripatéticien, faisant des harangues kilométriques. » Le père la victoire cita même Fénelon à son propos : « L'éloquence démagogique, c'est l'art de parler seul et longtemps. » Pas très sympa tout de même, il a sa statue devant la mairie de Bourgneuf.

Marcel Paul et les parachutes rouges :

En 1945, le PCF devenu « premier parti de France » n'avait pas grand chose à conquérir. Mais à démolir, oui. Refusant déjà de lui laisser la place qu'il espérait, vu ses

états de service, le Parti veut museler le grand résistant Georges Guingouin. Pour ce faire, on parachute à Limoges un dirigeant « de base », Georges Citerne (futur député des Deux-Sèvres), un préfet « de base », Jean Chaintron (futur sénateur de la Seine), et pour faire bonne mesure, un militant « de base », Marcel Paul (futur ministre). Ce dernier, meneur syndical, résistant, déporté, faisait doublement l'affaire. Élu député en 1945 (Guingouin était en troisième position sur la liste, donc inéligible), Marcel siège deux semaines à l'Assemblée, avant de devenir ministre de la production industrielle. C'est à ce titre qu'il va promouvoir les grands travaux hydro-électriques dans les vallées de la Maulde et du Taurion. En 1948, il retourne au syndicalisme, fini le Limousin.

Ce parti de masse va donner un nouvel élan au parachutage, en lui trouvant une variante : le parachute local. Voulant mettre sur la touche (encore ?) un élu trop indépendant, le Dr Fraisseix, maire d'Eymoutiers, on lui oppose la figure emblématique d'Alphonse Denis, député de la Haute-Vienne, vice-président de l'Assemblée Nationale. C'était en 1961. Et le parachute ne s'ouvrit pas ! Le pauvre Alphonse, qui ne méritait pas ça, dut aller un peu plus tard se faire élire conseiller général chez lui, à Limoges.

Le gaullisme en quête de fiefs

Un léger bond dans le temps, plutôt en deltaplane. Particulièrement agacé par la résistance des limousins, trop à gauche à son gré, le Général décide un programme de conquêtes. Cela commence en 1965 avec la mairie de Limoges, alors tenue par le socialiste Louis Longequeue. Il lui fallait une « peinture », ce fut Pierre Mazeaud, membre du cabinet du Premier ministre (Michel Debré), et accessoirement alpiniste réputé. D'où un avantage évident pour le parachutage. Échec : ce qu'auraient dû savoir les élites parisiennes, c'est qu'à Limoges, une bonne partie de l'électorat « modéré » avait l'habitude de voter Louis, rouge à Limoges, rose à Orléans, et blanc à Paris. Mazeaud, même

pas limogé, eut bien d'autres récompenses : député des Hauts-de-Seine puis de Haute-Savoie (et maire de Saint-Julien en Genevois, pour les parachutages il y a le plateau des Glières, juste à côté), secrétaire d'État, président du Conseil Constitutionnel, c'est quand même plus sexy que la mairie de Limoges.

Arriva alors le plus grand parachutage réussi de l'histoire, Jacques, je vous laisse trouver le nom seuls. Si vous ne connaissez pas bien sa biographie, il y a là une nouveauté. Énarque brillant, secrétaire d'état (à l'emploi), Jacquot avait un avantage sur ses prédécesseurs parachutistes : ses grands-parents paternels étaient corrèziens et enfant, il passait ses vacances du côté de Sainte-Féréole. Il avait un autre grand-père franc-maçon, ce qui peut servir. La bataille des législatives de 1967 fut rude, en terre de Haute-Corrèze, tenue jusqu'alors par des radicaux et où le PCF restait puissant. Là, J.C. réussit une sorte d'alchimie qui devait durer longtemps, appuyée sur un réseau bien organisé Paris-Corrèze (il y avait même une course cycliste !), et un « missi dominici », arrivé également par les airs à Meymac, Georges Pérol. Vous connaissez la suite. Pour l'anecdote, en 1967 « on » avait aussi parachuté Robert Mitterrand, frère du François pas encore socialiste.

Les socialistes justement

Il y eut bien Charles Spinasse (voir IPNS n° 59) mais à vrai dire, ce journaliste corrèzien installé à Paris avait tout de même un des deux pieds à Égletons. Passons... Le must, ce fut encore la Haute-Corrèze, où Chirac la faisait un peu trop « monopole ». 1981 : F. Mitterrand élu, l'idée lui vient de proposer à un tout jeune énarque de son cabinet, prénommé aussi François, d'aller affronter Chirac en Corrèze. C'est le début des racines limousines de François Hollande, né en Normandie, monté à Paris à Sciences Po, et qui n'a guère ensuite quitté la Capitale, là où tout se décide et où se font les carrières. Hollande, 27 ans, est battu. Mais le gars est opiniâtre. Rapidement élevé dans la hiérarchie

du PS, il forme un couple de « parachutables » : sa femme dans les Deux-Sèvres, et lui ? Il suffit de trouver la bonne ville et le bon canton, et hop, on monte les marches, mais plan-plan tout de même : conseil municipal d'Ussel (1983), député de Tulle (1988)... Ce sera Tulle « ma ville », et Vigeois « mon terroir ». Là aussi, vous connaissez la suite. L'amusant, c'est que cette même année 1981 apparaissait un autre parachute, plus rouge celui-là. Le PCF avait son appartichik à caser, qui s'appelait Christian Audoin. Député ? Mais Chirac était indéboulonnable, alors au moins conseiller général ? On choisit judicieusement son canton, ce sera Bugeat, alors très rouge. Conseil régional (élu en Corrèze), présidence de PNR ? Pour un homme qui habite alors Limoges, cela relève bien du parachutage, non ?

Il me semble qu'il y a eu un trou d'air pour de telles opérations, depuis au moins 20 ans. La populace semblait renâcler. Alors, une nouvelle stratégie, plus modeste, fit son apparition : « Je saute, pas de haut, et j'atterris en douceur dans le pré d'à-côté... » Voyez les municipales. Il n'est pas facile, faute d'aveux des intéressés, de différencier le calcul partisan, l'opportunisme et l'ambition personnelle. Ainsi, en 2014, « on » veut démolir la maire sortante à Rempnat, le grand gourou a celui qu'il faut sous la main dans son cabinet. Le « vrai » socialiste (il s'en défend aujourd'hui) qui

empoche l'affaire est en 2020 député suppléant LREM. Il a déménagé, mais pas à Rempnat... plus loin. La même année, un zébulon précédemment parachuté à Vassivière trouve que Peyrat est plus cool que Chaptelat. Il est toujours là, mais de qui a-t-il encore le soutien ? Mystère. Maires absents, ça fait un peu penser à « père absent », non ? Il doit manquer quelqu'un quelque part. Et cette année ? on en reparlera sûrement, nous sommes dans une ère un peu troublée, faite de beaucoup d'auto-parachutages. Une sous-préfecture, Aubusson, c'est toujours mieux qu'un patelin paumé (merci pour eux au passage). Alors, soit l'un oublie son parachute et s'écrase – « L'intelligence, c'est comme les parachutes, quand on n'en a pas, on s'écrase » (Pierre Desproges). Tirant les affaires au clair, il a finalement renoncé... Soit un autre, parce qu'il faut un poids lourd à la mairie, tentons donc un parachute léger, on verra bien. Et enfin, un troisième envolé depuis Lyon, mais le trajet est contre les vents dominants, alors l'atterrissage ? Aux électeurs de se faire une idée : vaut-il mieux un (prétendu) meilleur, mais... ailleurs, ou un (prétendu) moins bon, mais présent ?

Maurice Clédassou



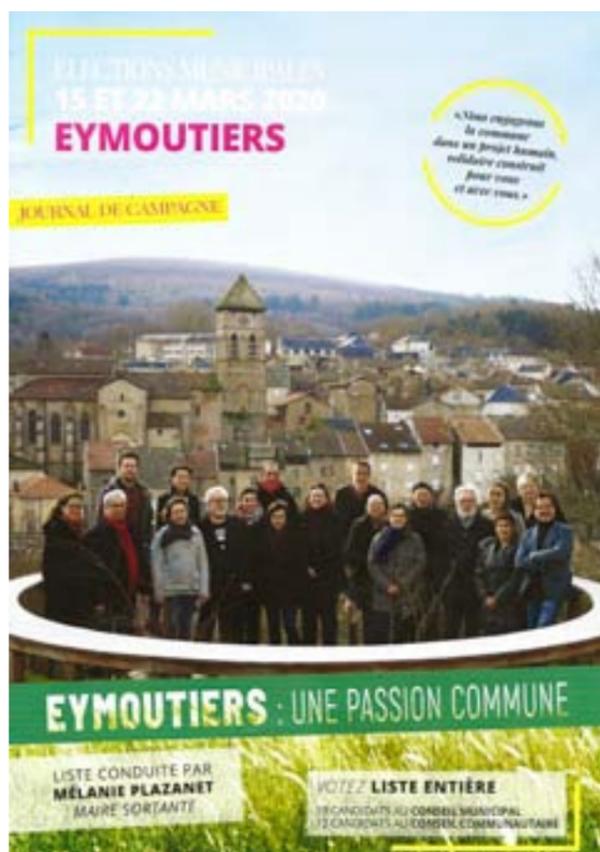
Ambiance apaisée à Eymoutiers

L'unique liste « Eymoutiers, une passion commune », conduite par Mélanie Plazanet, a remportée les élections dimanche. Retour sur la campagne et le projet de ces élus.

C'est une campagne électorale calme, où la principale action des candidats a été de passer chez tous les habitants du bourg et des hameaux pour leur donner le programme. Ce qui a le plus intéressé les gens, si l'on en croit le retour d'une élue, c'était de savoir qui est qui. Trombinoscope en main, chacun y allait de son commentaire : « Lui, c'est mon voisin », « Ah mais c'est la petite unetelle » etc. Bref, comme souvent, les électeurs et les électrices semblaient s'intéresser davantage aux personnes qu'aux programmes. Il est vrai qu'il n'y avait qu'une seule liste donc pas de programme à choisir, et la moitié de nouvelles têtes. Parmi elles, Laurent Delefosse, Elise Levet, François Delcoy, Richard Gora ou encore Emmanuelle Bachellerie. Une équipe d'une grande mixité, tant générationnelle, de 23 à 70 ans, que de parcours professionnel, en vrac : institutrice, éducateur, secrétaires de mairie, infirmière, médecin, chef de chœur, économiste, graphiste, charpentier, animatrice petite enfance, étudiant... « Je suis contente de voir des élus qui ont de la bouteille et d'autres qui débutent, des gens du cru et des néoruraux ensemble », se réjouit une habitante, tandis qu'une autre se demande si la mayonnaise va prendre entre toutes ces personnes différentes.

Une seule liste, un programme prometteur

Une seule liste, on peut considérer ça comme le signe d'une commune où le vivre-ensemble se passe bien. D'ailleurs, ce qui rassemble ces élus n'est pas leur vision politique – on est sur du « divers gauche » – mais leur engagement dans la vie de la cité. « Eymoutiers, une passion commune » est bien trouvé, car effectivement, tous ces élus participent au dynamisme de la commune, au-delà de leur mandat, par leur métier, leur(s) activité(s) bénévole(s) : université populaire, clubs sportifs, cinéma, associations de solidarité... Mais certains électeurs déplorent l'absence d'autres listes « pour faire vivre la démocratie ». D'autant que Mélanie Plazanet est déjà maire depuis cet été, Daniel Perducat ayant souhaité passer la main en cours de mandat pour préparer la transition. Une opération qui a semblé opaque à beaucoup d'habitants, mais finalement plutôt positive et, en définitive, attendue. Côté programme, « C'est prometteur ! », « Ambitieux », « Ils veulent contenter tout le monde » : un programme effectivement très riche. Certaines propositions, plutôt vagues, devront être traduites en actions : valoriser la ressource municipale en eau et promouvoir les systèmes de récupération d'eau pluviale sur les bâtiments communaux, intégrer plus de végétal dans le bourg, valoriser les circuits courts, soutenir les entreprises, PME, commerçants et artisans... Mais certaines propositions sont déjà très



concrètes et intéressantes : inventorier les biens sans maître et les logements insalubres, rénover le camping, réfléchir à la création d'un lieu pour les pratiques du skateboard, du BMX et de l'escalade, acquérir du matériel de sonorisation pour les événements festifs ou encore accueillir les nouveaux arrivants lors d'un pot de bienvenue.

Continuité politique

Globalement, la nouvelle équipe souhaite poursuivre le travail de l'ancienne, dirigée par Daniel Perducat et Jean-Pierre Faye. Ce duo a joué un rôle fondamental dans le dynamisme et l'attractivité d'Eymoutiers. On lui doit de nombreux équipements et le développement ou maintien des services (école, collège, cinéma, maison médicale, bibliothèque, musée, halle des sports, eau en régie municipale, etc.). L'ancienne équipe a également beaucoup travaillé sur le patrimoine bâti, les questions sociales ou le numérique. Côté écologie, un grand pas a été franchi avec la mise en place d'une nouvelle chaufferie pour les bâtiments publics, alimentée par le bois des forêts communales, et le démarrage d'un Plan climat. La nouvelle équipe s'inscrit

dans la continuité. Elle souhaite en outre s'emparer du vaste chantier des bâtiments vacants, notamment ceux qui sont propriétés de la mairie, et agir pour le climat, à travers des propositions autour de la mobilité douce et des énergies renouvelables.

Méthode renouvelée

Certains habitants estiment toutefois que tout cela est « trop timoré ». D'autres auraient aimé une réunion publique avant les élections, comme cette habitante qui se demande pourquoi un éco-quartier ou comment réduire le trafic des camions, une autre est inquiète à propos du projet éolien. Mais rien à voir avec l'ambiance conflictuelle d'il y a six ans où deux camps s'affrontaient, s'accusant de tous les maux, alors même que les deux programmes, de gauche écologiste, étaient proches sur le fond, mais bien différents sur les modes de gouvernance. Les uns défendaient la légitimité du pouvoir des élus tandis que les autres rêvaient auto-gestion et concertation. Sur ce point, Mélanie Plazanet souhaite se démarquer de ses prédécesseurs. Convaincue des vertus du collectif – elle a travaillé un temps avec les Motivé.e.s à Toulouse –, elle voudrait mettre en place une gouvernance participative. La présence au conseil municipal de personnes issues de pratiques coopératives comme Philippe Simon, retraité d'Ambiance bois, ou Juliana Jimenez, ancienne d'Oxalis, place cette perspective sous de bons augures.

Volonté de dialogue

Mais quelle forme va prendre cette nouvelle gouvernance ? Le programme évoque une meilleure information, de nouveaux outils de communication, des réunions publiques et des commissions citoyennes. Comme dans toutes les communes marquées par une volonté de participation, il y aura certainement des ajustements à faire, des choses à tester. Les commissions citoyennes ont parfois du mal à vivre, alors que les réunions publiques semblent plébiscitées. Certains habitants proposent la tenue de réunions citoyennes en amont des conseils municipaux, pour exprimer leurs opinions avant la prise de décisions ou proposer des points à aborder. Des collégiennes aimeraient s'investir dans un conseil municipal des jeunes. Bref, il y a une volonté de dialogue des deux côtés, mais tout est encore à inventer. Sur les 1 472 inscrits aux listes électorales (sur 2 046 habitants), la moitié s'est déplacée pour voter dimanche 15 mars (dont 16 votes blancs et 87 nuls). Maintenant, on a hâte que ce « renouveau dans la continuité » commence !

Emmanuelle M.

Rempnat ou la mort d'une commune

À Rempnat, en Haute-Vienne, comme à Saint-Yrieix-la-Montagne en Creuse, aucune liste ne s'est présentée au premier tour des municipales. Il y a en France, plus d'une centaine de communes dans ce cas. Mais tout n'est pas perdu : une liste peut être déposée entre les deux tours, faute de quoi la préfecture mettra la municipalité sous tutelle et organisera une nouvelle élection. Si rien ne se passe, elle restera sous tutelle ou fusionnera. Voyons comment une commune, qui avait 23 candidats en 2014, en arrive là 6 ans plus tard.



Recette : Comment faire disparaître une commune ?

Ingrédients, pour 140 personnes :

- un chef parachuté,
- des conseillers uniquement animés par la volonté d'éliminer une équipe soupçonnée d'être trop écolo-gauchiste-alternative en 2014,
- un non-projet politique,
- un discours plein de grands mots dissimulant mal le désir d'exclure les indésirables,
- une gestion jupitérienne,
- une touche de féodalité,
- une bonne dose de mépris de classe vis-à-vis des salariés de la commune.

Laisser mijoter pendant six ans, sans remuer surtout, ni assaisonner.

Résultat : une chape d'inertie fade et sans saveur. Plus d'animations, un cantonnier à mi-temps, une mairie fermée depuis fin février, un patrimoine et la voirie négligés...

Plutôt mourir que laisser vivre

C'est ainsi qu'en 2014, voulant « sauver » leur bourg du péril alerno-innovant des prétendus néo-ruraux, des habitants, en refusant de s'impliquer réellement, incapables de porter un véritable projet pour leur commune, en ont signé l'arrêt de mort. Alors, pourquoi ? Est-ce par dépit de se voir « confisquer » par des « nouveaux arrivants » les idées susceptibles de faire vivre leur petite commune ? Ou par peur du changement ? Ou plus grave : résurgence de vieux démons tels que xénophobie, misogynie... Ou tout simplement une certaine apathie symptomatique d'un orgueil délétère qui a fait dire à quelques-uns « laissez-nous mourir en paix ».

Une liste décapitée, une mort sous tension

Quoiqu'il en soit, en 2020, le maire, Bruno Gardelle, ne se représente pas. Et personne ne veut reprendre le siège. Or, dans la conception hiérarchique qui semble primer dans l'équipe sortante, sans chef, point de salut. Donc, pas de liste et pas d'élections. Les quelques personnes qui auraient pu se lancer dans l'aventure se sentent découragées devant l'étendue de la tâche. Face à une commune morte, pas facile de se projeter dans l'avenir... Toujours est-il que, bien qu'il n'y a pas eu d'élections à Rempnat le 15 mars, les tensions de 2014 sont toujours là. En effet, le dernier bulletin municipal, signé par le maire, les a ravivées. Il a cependant fait réagir un « fan-club » qui a rédigé une réponse humoristique pour le remettre à sa place, en rectifiant point par point

ses allégations et en révélant des faits opportunément passés sous silence : un procès pour licenciement abusif perdu auprès du tribunal administratif, une tentative pour récupérer des biens sans maître qui se sont avérés pas vacants du tout... Des petites affaires dont beaucoup d'habitants n'avaient pas même entendu parler.

La prose de Monsieur

Il faut préciser que ce bulletin est un morceau d'anthologie d'auto-satisfaction et de grandiloquence, condescendant au possible et flirtant avec le ridicule à chaque phrase. S'il est représentatif de la gestion des dernières années, on peut comprendre le mécontentement d'un certain nombre d'habitants. On y perçoit à quel point le personnage est loin de la réalité du pays qu'il prétend « gérer depuis la capitale ». À quel point sa réflexion est toute faite de préjugés faciles sur les « révolutionnaires » mangeurs de rutabagas (?) et « autres caillades », sur le monde associatif qui ne doit surtout pas se mêler de tenir un « espace de convivialité et d'ouverture » de type commercial, à savoir l'auberge. Bref, on voit pourquoi la dernière mandature n'a pas su réduire les clivages. Et l'absence d'élections ne va rien résoudre non plus...

Pour finir un petit extrait d'un poème

*Si vous avez envie que disparaissent nos communes
Au profit des métropoles dont toutes les lumières
Aveuglent les miséreux et obscurcissent le ciel ;
Que ce soit leurs élites au clinquant démagogue
Qui décident pour nous du destin de nos vies.*

« Si vous avez envie... »,
anonyme, 2014

Rempnat condamnée par le tribunal administratif

La municipalité de Rempnat a été condamnée par le tribunal administratif de Limoges le 13 février 2020. L'arrêté de décembre 2017 pris par le maire Bruno Gardelle pour licencier le cantonnier de la commune est annulé. Rempnat devra lui verser 3 500 euros et le réintégrer à son poste. Curieusement, l'information n'est pas parue dans le bulletin municipal. En mai 2017, Bruno Gardelle a commencé subitement à rendre la vie difficile à cet employé municipal, jusqu'à lui hurler dessus, le laissant en état de choc fin juin 2017 juste avant une réception importante pour Bruno Gardelle : l'inauguration d'un hangar. L'employé a été placé en arrêt maladie par son médecin traitant pour dépression. Bruno Gardelle, voyant cet arrêt se renouveler de mois en mois, l'a enjoint à passer une visite chez un autre médecin, non agréé, au service des patrons, Charles Bezot, alors maire de Magnac-Bourg, dont la liste a du reste été largement battue le 15 mars 2020. Ce dernier avait déclaré, comme cela lui était demandé, le cantonnier apte au travail. Cet argument n'a pas convaincu le tribunal administratif. Le parcours de la victime de Bruno Gardelle a été long et il a réellement été en dépression. Après trois années éprouvantes de procédures, il a enfin obtenu gain de cause.





UNE ARTISTE, UNE OEUVRE,
UNE ASSOCIATION

Nathalie Torselli

Les Princes Paumés,
l'Assemblée des Blessés par la police



Nathalie Torselli peint. Elle a eu longtemps un pied à Nantes, un autre en Limousin, où elle est désormais installée à Eymoutiers, au pied de la Montagne et du Plateau. Nous vous présentons son travail et ses engagements.

Du dessin à la peinture

Dès l'enfance, Nathalie s'était inventé une vie imaginaire en Norvège, régulièrement nourrie de multiples dessins. L'amour du trait l'amena à vouloir intégrer de prestigieuses écoles d'art. Reçue au concours des Beaux-Arts, elle renonça, pour des raisons qu'elle ne s'explique pas aujourd'hui, la peur sans doute. De la région parisienne, puis nantaise, au Limousin, sa vie fut partagée entre famille, travail (du secrétariat, « sur les conseils de papa »), et dessin. C'est à Nantes qu'elle commença à peindre, où s'ouvrit une première période « fruits et légumes », des pommes, des oignons, des citrouilles, souvent et sous toutes les formes. Durant ces années, les vacances familiales se passaient en Limousin, du côté de Rempnat. Là, une rencontre orienta son activité et son inspiration. Brigitte Marvier, hôtelière à Nedde, fit comprendre à Nathalie qu'elle pouvait trouver un public. Des expositions régulières, furent organisées au « Verrou », elles eurent du succès, au point que toutes les œuvres trouvèrent un acquéreur. Dans cette expérience motivante, Nathalie trouva confiance et volonté d'oser. S'ouvrit alors une deuxième période picturale, dite « de la basse cour », inspirée par l'observation des volatiles – poules, coqs – d'une voisine de Chez Chapelle – « J'ai une affection particulière pour les poules qui, dans la vraie vie, vont, viennent, se promènent, se disputent, jouent, discutent, se racontent des histoires, ... Dans mon monde à moi, elles sont beaucoup plus fantaisistes ». Ces bestioles gambadent sur de nombreux murs dans les environs d'Eymoutiers.

Les Princes Paumés

Nathalie Torselli inaugura une troisième vie artistique avec la réalisation de personnages, tous regroupés autour de ce thème générique : « les Petits Rois et les Princes Paumés ». Des fruits et légumes aux poules et enfin aux humains, bonjour Darwin ! Au début, il s'agissait de personnages

seuls, assez colorés, dont une caractéristique est de porter un joli chapeau, ou une couronne : « ils ont perdu leurs illusions ou se retrouvent chargés d'une couronne ou d'un royaume trop grands pour eux. » Jamais entiers, comme une photo mal cadrée, les personnages évoluent. Aujourd'hui, il ne reste plus que des hauts du corps. Les tableaux sont peints sur bois : la technique mélange collage et peinture acrylique, le tout appliqué sur un fond de base foncé, « le blanc me fait peur » dit Nathalie. C'est la Galerie De Arte qui, à Nantes, hébergera et vendra avec succès ces Princes Paumés. L'évolution de cette longue série de tableaux a été marquée, bousculée même, par l'irruption d'un dramatique événement, en l'occurrence la mutilation effroyable infligée à l'œil d'un fils de Nathalie, par un tir policier, affaire évoquée dans IPNS n° 47 (juin 2014). On connaît ça depuis quelques années, et – paraît-il – les policiers ne ciblent jamais le visage ! À l'occasion de ce drame, Nathalie – comme Fred, son mari – sont entrés dans un autre monde. Dès lors, une rupture est visible dans l'oeuvre, je vous livre mon interprétation : les visages, devenus pluriels, reflètent un triple sentiment : inquiétude, incrédulité, ironie. Les couleurs changent, plus de couleurs vives, mais une atmosphère grise, visible sur les fonds, et les vêtements. Nous observons des duos ou des trios, comme celui-ci (image), intitulé : « les guetteurs ». Que peuvent comprendre ces regards inquiets, innocents et naïfs, à la violence de notre société ? Le travail de Nathalie s'emplit de gravité.

Les victimes des violences policières

Nous entrons là dans une autre dimension. Notre-Dame des Landes, Sivens, Gilets Jaunes... Une déjà longue liste de victimes d'une répression aveugle avait été affichée brièvement sur le monument aux morts pacifiste de Gentioux (IPNS n° 53), le 11 novembre 2014, quelques semaines après la mort de Rémi Fraisse. Depuis, la liste

s'est allongée, il suffisait pour s'en convaincre de venir écouter le journaliste David Dufresne, présent aux premiers Ecrits d'Août à Eymoutiers. Nathalie Torselli a donc été touchée, comme la chair de son enfant, par un épisode de répression ignoble. Dès cet événement, générateur de beaucoup de souffrance et de colère, Nathalie a pris une part active dans la lutte contre les violences policières, la demande de justice et l'établissement des responsabilités. C'est dans ce contexte que sont apparus « les guetteurs ». « L'Assemblée des Blessés », « Désarmons-les », « Face aux armes de la police » les initiatives sont multiples, d'autres familles dans nos coins sont concernées. Lors de l'audition de l'Assemblée des Blessés par la Commission d'Enquête Parlementaire sur le maintien de l'ordre en manifestation, diligentée par Noël Mamère en 2015, Nathalie a déclaré : « nous n'étions pas révoltés, nous le sommes devenus. » Il est facile de trouver son bilan, qui incline à se poser cette question : l'État veut-il la vérité ?

N'oublions pas de rester des guetteurs.

Michel Patinaud

Contacts et infos : nathalie.torselli@gmail.com
site internet : nathalietorselli.com
Assemblée des Blessés – Désarmons-les
<https://desarmons.net/index.php/tag/assemblee-des-blesses>
Face aux armes de la Police
<https://faceauxarmesdelapolice.wordpress.com>
Collectif 8 juillet
<https://collectif8juillet.wordpress.com>
Commission d'enquête parlementaire
[www2.assemblee-nationale.fr/14/autres-commissions/commissions-d-enquete/missions-et-modalites-du-maintien-de-l-ordre-republicain-dans-un-contexte-de-respect-des-libertes-publiques-et-du-droit-de-manifestation/\(block\)/10156](http://www2.assemblee-nationale.fr/14/autres-commissions/commissions-d-enquete/missions-et-modalites-du-maintien-de-l-ordre-republicain-dans-un-contexte-de-respect-des-libertes-publiques-et-du-droit-de-manifestation/(block)/10156)



Les vies vécues d'Alain Carof

Alain Carof (1929-2020), pilier de notre journal, nous a quitté au mois de janvier. C'était une personnalité aux multiples facettes qui vivait depuis les années 1970 sur le Plateau, d'abord à Peyrat-le-Château, puis à Felletin. Il était prêtre, sociologue, militant associatif, historien, et que sais-je encore ?

Nous garderons d'Alain l'image d'un homme ouvert, engagé, actif, hyper-actif même (et cela jusqu'à la fin de sa vie), celle d'un homme attentionné aux autres, humaniste, d'une grande intelligence des choses et des gens, respectueux des différences et des approches de chacun.

Alain Carof : combien d'hommes ?

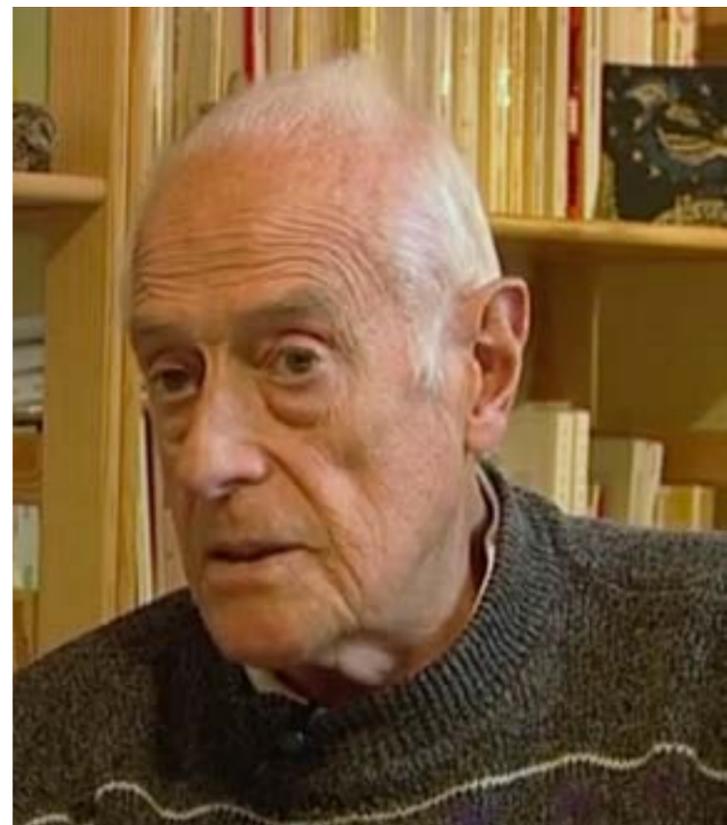
L'autre image d'Alain, c'est celle du grand éclectisme de ses engagements et de ses actions qui fait que l'on pouvait découvrir sans cesse de nouvelles facettes du personnage. La première fois que je le rencontre, en 1982, on me le présente comme Alain Carof, sociologue, qui encadre des maîtrises en sciences sociales à l'université de Limoges. Il vient parler à une petite quinzaine d'étudiants de l'université de Paris X Nanterre en stage sur le plateau de Millevaches dans le cadre d'un enseignement de psycho-sociologie de l'aménagement. Mais la fois suivante, je découvre Alain Carof, militant associatif, qui nous invite chaleureusement à venir à la prochaine fête des Plateaux qui se déroule alors chaque dernier week-end de septembre au Villard, sur le lieu de l'association Les Plateaux limousins. C'est alors qu'on me présente Alain Carof, curé de Peyrat le Château, prêtre de la Mission de France, mais prêtre engagé dans la vie professionnelle, prêtre ouvrier « au travail jusqu'à l'âge de 65 ans » dont 30 ans en espace rural. Avant d'avoir été en Limousin, il a travaillé dans l'Oise comme ouvrier dans les usines de transformation de pommes de terre des plaines de Picardie dont il nous avouait avoir gardé, pour les avoir vu se fabriquer, une répugnance irréductible pour les chips... Là-bas, il avait été de ceux qui avaient créé une cellule syndicale au sein de l'usine. Mais ici, en Limousin, voici qu'on me présente un autre Alain Carof, technicien

et animateur du Pays Monts et Barrages, en Haute-Vienne, où il travaille avec le maire communiste de Nedde, André Leycure, qui préside ce plan d'aménagement rural. Un homonyme ? Non ! C'est bien le même. Aurait-il quelques rapports avec cet historien, membre de l'association des historiens limousins, auteur de nombreuses publications (voir article ci-contre) ? Oui c'est toujours lui. Et on en aurait sans doute encore à découvrir. Par exemple, on savait qu'il avait travaillé à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales où il avait cotôyé Claude Lévi-Strauss, l'anthropologue Françoise Héritier ou les historiens Jacques et Mona Ozouf. Mais ce n'est qu'il y a quelques semaines, en parlant avec lui, que Jean-François Pressicaud découvre qu'il s'était rendu dans les années 1960 au Mexique avec d'autres prêtres de la Mission de France pour rencontrer Ivan Illich, à Cuernavaca, au Cidoc (le centre interculturel de documentation), une sorte d'université interculturelle, avec l'idée de faire un centre similaire au Brésil. Toujours avec ses amis de la Mission de France, il allait régulièrement à Prague entretenir des liens et soutenir des prêtres alors ostracisés par le pouvoir communiste. Bref, Alain semblait être partout, à l'aise aussi bien avec ses collègues universitaires, des militants associatifs assez peu religieux, ses paroissiens et paroissiennes, des élus et des institutions. Ne fût-il pas aussi rapporteur d'un groupe de travail sur le Limousin dans le cadre de la prospective initiée par la région Limousin en 1997 pour imaginer le Limousin de 2017 ?

Complice associatif

Mais Alain, pour beaucoup d'entre nous, c'est surtout le complice de nombreuses actions associatives. J'ai déjà évoqué les Plateaux limousins dont il fut avec Charles Rousseau et Henri Dupuytison entre autres, également prêtres de la Mission de France, un des actifs créateurs. C'est lui qui accompagne en 2003 la déconfectionnalisation de l'association, aujourd'hui toujours aussi vivante, et dont Alain était encore administrateur. C'est avec lui qu'en 2002, dans la cuisine du presbytère de Peyrat-le-Château, une douzaine d'individus crée IPNS dont il aura été jusqu'au dernier moment un actif rédacteur. Dans notre dernier numéro encore il s'attache à dresser le portrait d'un ouvrier méconnu, auteur de milliers de dessins que la médiathèque de Felletin avait exposés cet été. Il trouvait le personnage passionnant, et cela reflète bien son attachement à toutes les personnes. Il y a aussi son engagement au sein de

l'association Lausec (Local accueil urgence sud-est creusois), dont l'objectif est d'accueillir et d'héberger les personnes sans domicile fixe. Il était aussi de l'Arban, la SCIC créée il y a dix ans pour trouver des solutions d'habitat sur la Montagne limousine, il soutenait activement la Solidaire, le fonds de dotation destiné à drainer du don sur des projets ou des personnes engagées dans des actions d'intérêt général. Et je le vois encore, s'appuyant sur sa canne devant la gendarmerie de Felletin, pour manifester contre l'expulsion il y a un an et demi d'un jeune Soudanais. Il était devenu ainsi ce qu'on appelle une « personne ressource » à qui, inmanquablement, on envoyait l'étudiant, le chercheur, le journaliste, l'enquêteur, ou tout simplement le nouvel habitant curieux, qui voulait en savoir plus sur le pays, le Plateau, son histoire, ce qui s'y fait, ses enjeux, etc.

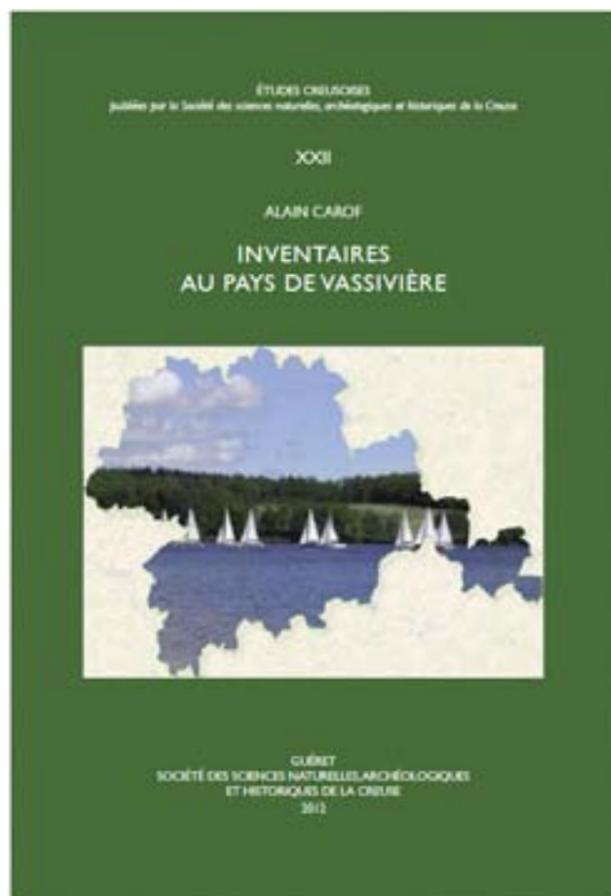


Curé laïc

Ses engagements associatifs, il les vivait à la fois comme, ce sont ses mots, « un laïc engagé au service de l'Évangile et de la communion ecclésiale ». Mais ses nombreux engagements étaient aussi pour lui une manière d'interpeller son Église. « À partir de ma retraite professionnelle – explique-t-il dans une lettre qu'il adresse à ses collègues prêtres, lorsqu'à 75 ans il décide de manière résolue de prendre sa retraite de curé –, j'ai développé de nombreux engagements associatifs et citoyens pour éviter de me laisser manger par les seules activités pastorales. Très vite celles-ci vous accaparent et vous enferment dans la sphère du religieux, qui demeure relativement éloignée de ce qui fait la vie réelle et le devenir d'un pays. Il faut lutter pour ne pas se laisser engluer dans ce principe de séparation qui fonctionne comme marqueur de la figure du prêtre, aussi bien dans la tête des gens que dans la mentalité cléricale. » De ce point de vue il aura certainement fait bouger des choses dans la tête de certains, créant une figure originale de « curé laïc ». À l'heure où la papauté rechigne encore à imaginer des femmes prêtres ou des prêtres mariés, il vaut le coup de relire sa lettre de 2002 à ses collègues de l'Église : « Cette lettre est une invitation adressée à d'autres prêtres atteints par l'âge de la retraite. Comment renouveler notre foi et notre désir de servir l'Église, tout en ne souhaitant pas participer à la représentation d'une Église organisée et conduite par des vieillards ? Si nous étions quelques-uns à poser publiquement ce geste, peut-être parviendrions-nous à convaincre nos évêques de sortir de leur mutisme et de leur peur face à la nécessité d'ordination d'hommes et de femmes mariés pour le service des communautés chrétiennes. »

Cette volonté de sortir d'un rôle figé et finalement caricatural, n'était pas du goût de tous. Dans l'Église sans doute, mais aussi en dehors. Il me revient une anecdote. IPNS était encore tout jeune et nous avons écrit une série d'articles critiquant la position de quelques communes qui, à l'époque, avaient refusé de rentrer dans le parc naturel régional de Millevaches qui venait de se créer. Sept maires offusqués avaient envoyé un courrier courroucé que nous avons publié. Alain était encore curé de Peyrat-le-Château. Et l'un des maires en question, avait dit de lui : « Et ce curé, il ferait mieux de s'occuper de ses ouailles ! » Mais justement ne s'en occupait-il pas en s'engageant dans toutes ces actions que je n'ai fait qu'évoquer ? Nous sommes nombreux à avoir été heureux, chanceux, d'avoir pu le rencontrer, d'avoir pu faire des choses avec lui, et, même sans rentrer dans une église, d'avoir aussi été, un peu, ses ouailles.

Michel Lulek



Alain Carof, un maître es-humanité

Nous avons eu la grande tristesse de perdre un ami très cher. Alain Carof comptait dans notre Montagne-Plateau, et bien au-delà. Il était un des fondateurs d'IPNS, où ses écrits étaient appréciés et faisaient autorité. On peut les retrouver sur notre site internet, ainsi que son visage et sa voix sur le documentaire réalisé par Télé Millevaches [1].

Un esprit d'équipe remarquable

Pour nous, Alain Carof était beaucoup plus qu'un auteur fidèle et régulier. Ses avis étaient recherchés, ses propositions écoutées. Il est venu à nos réunions mensuelles jusqu'au bout, apportant comme toujours un regard amical et pertinent, dans le plus grand respect des autres. Et il nous présentait souvent des trouvailles : un bouquin, un sujet, un auteur. Je souhaite ici mettre en avant trois aspects de son œuvre, un mot qu'il n'aurait pas aimé, et pourtant œuvre il y a. Avec un esprit d'équipe sans faille, il était partant pour toutes les aventures intellectuelles, presque toujours dans le cadre d'associations qui lui doivent énormément. Celles, nombreuses, où il œuvra, celles où il sut s'intégrer à des recherches collectives : Les Maçons de la Creuse, Rencontre des Historiens Limousins (RHL), Société des Sciences Naturelles Archéologiques et Historiques de la Creuse (SSNAH)... et IPNS évidemment.

Un fin connaisseur de notre espace limousin

Vous remarquerez que tout ceci tourne beaucoup autour de la Creuse, dont il avait fait sa terre d'élection – au sens de terre d'accueil. Mais en réalité, Alain était un citoyen du monde, et ses horizons étaient vastes, des horizons sans frontières, un « no-border » avant la lettre. Parcourez ses nombreux articles publiés dans IPNS, et vous en aurez un aperçu. Parmi ses travaux remarquables, il en est un qui restera une référence : *Inventaires au pays de Vassivière*, 2012 (SSNAHC) [2]. Dans ce livre de 76 pages, on peut prendre toute la mesure des centres d'intérêt et des compétences de l'auteur. Il s'agit d'une version développée de « Vassivière, l'invention d'un paysage » (PULIM, 2010) [3]. Ce volume des « Études creusoises » n'a aucune prétention à être la mémoire de Vassivière, il ne visait pas plus à l'exhaustivité. Et pourtant, pour connaître l'avant du barrage, sa chronologie, l'organisation collective autour du lac, ses panoramas naturels et humains, les enjeux d'aujourd'hui, personne n'a fait plus et mieux. Y a-t-il un lien entre les maçons migrants et le château de l'île ? Noms de lieux et de personnes se recourent-ils ? Quel est cet étrange village à la renommée désormais internationale ? Du village au château, puis au lac donc à l'île, tout est dit.

Un maître es-humanité

En Limousin depuis des décennies, Alain Carof a été un sociologue de référence, enseignant universitaire, grand historien, féru de sciences politiques, ethnologue, observateur de l'aménagement. Parmi ces grands penseurs qui avaient toutes les compétences, il me fait penser à un de ses maîtres à

l'EHESS, Claude Lévi-Strauss. Alain était de ceux qui croisent les différentes sciences humaines et naturelles, qui étudient l'être humain sous toutes ses facettes. L'humanité : voilà son sujet essentiel. C'est pourquoi, bien que né en Bretagne, il connaissait tout ce que notre pays doit à la mémoire des fameux maçons de la Creuse (et un peu au-delà). Il nous a ainsi livré des pages remarquables sur un compagnon de Martin Nadaud, Antoine Cohadon [4]. Au contraire de nombreux néos, d'hier comme d'aujourd'hui, il a su comprendre et souligner tout ce qu'il y avait d'important avant lui et avait montré son goût à parler des autres, des Turcs par exemple, nombreux en Creuse dès les années 1970 (revue Hommes et migrations, 1994), aussi dans les nombreuses notes de lectures offertes à la revue Études Rurales ou à la Revue Française de Sociologie, et bien sûr à son cher IPNS.

Un historien des techniques

Alain n'était pas omniscient, mais presque. Cette remarque le ferait bondir, mais sa curiosité, la variété et la richesse de ses travaux en témoignent. À titre plus personnel, nous nous rejoignons dans le goût pour l'histoire. Certes, l'histoire sociale, les mœurs et les mentalités, le passionnaient. Mais le plus remarquable à mes yeux est cette attirance pour l'histoire des techniques industrielles. On lui doit, entre autres, une histoire de la taille du diamant à Felletin (IPNS, 2009), son apport à une histoire de l'école des métiers du bâtiment du même lieu [5], la conception d'une exposition « Énergie et bâtisseurs » des moulins sur la Creuse au barrage des Combes, et encore plus récemment, en 2015, « Les rives de la Creuse, couloir d'innovation et de mobilité dans les métiers du tapis et de la tapisserie » [6]. Si je n'ai jamais bien compris l'origine de cette attirance, je crois avoir une petite idée. De l'énergie aux plus nobles productions, il me semble que c'est le trait d'union étroit entre homme et nature qui est valorisé. Le premier respectueux de la seconde, en somme une harmonie, qu'Alain aimait, et qui n'existe plus tout à fait. Voici terminé ce rapide panorama, pour moi très émouvant. Alain nous manquera énormément, mais il aura laissé des traces indélébiles. Au revoir vieux frère.

Michel Patinaud

[1] <https://www.journal-ipns.org> : taper articles, puis auteurs et « présentation » pour le film (le visage d'Alain Carof apparaît en premier).

[2] *Inventaires au pays de Vassivière*, collection « Études creusoises », SSNAHC, 2012.

[3] « Vassivière : l'invention d'un paysage », est paru dans *Paysages et environnement en Limousin : De l'Antiquité à nos jours*, Rencontres des historiens du Limousin, éditions PULIM, 2010.

[4] « Antoine Cohadon (1823-1910), militant coopérateur », SSNAH, 2011 et IPNS n° 36 (2011).

[5] « Écoles de bâtisseurs : Felletin 1911-2011 », collectif, Les Maçons de la Creuse, 2011.

[6] *Dans Une histoire des circulations en Limousin : Hommes, idées et marchandises en mouvement de la Préhistoire à nos jours*, collectif, RHL, 2015.



La forêt en débat

SORTIR DES LOGIQUES PRODUCTIVISTES

Un groupe parlementaire composé de plusieurs députés de l'Assemblée nationale enquête sur l'état des forêts françaises, en lien avec l'ONF et de nombreux professionnels du secteur, en Bretagne, dans le Loiret, dans le Morvan... Il était en visite sur le plateau de Millevaches, les 8 et 9 février derniers. À cette occasion, une réunion publique a eu lieu à Saint-Angel. Plus de 150 personnes étaient présentes, dont deux parlementaires, Mathilde Panot, député du Val-de-Marne, et Ugo Bernalicis, député du Nord, ainsi que de nombreux professionnels forestiers, dont la présence remarquable de certains industriels ou présidents de coopératives importantes dans la région.

L'objectif de cette enquête, qui sera aboutie dans quelques mois, est de formuler de nouvelles lois capables de répondre aux défis du réchauffement climatique, tout en imaginant un avenir pour la filière bois française. La réunion publique du 8 février à Saint-Angel avait pour but de présenter les avancées de cette enquête parlementaire aux habitants et professionnels du Plateau afin d'en débattre avec eux : « S'écouter et réfléchir ensemble sur ce qui est possible, désirable, responsable, pour l'avenir de nos forêts » était le slogan figurant sur le tract d'invitation à cette assemblée.

Sortir du clivage écolo/forestier

La réunion a commencé par une présentation de Nicolas Rohart, forestier indépendant depuis plusieurs années, diplômé de l'école forestière de Meymac et membre de l'équipe qui aura permis l'accueil de l'enquête parlementaire sur le Plateau. Nicolas a voulu insister sur la nécessité de sortir du clivage écolo/forestier qui dure maintenant depuis plus de 40 ans, depuis bien trop longtemps selon lui. « Oser se parler, oser réfléchir ensemble sur l'avenir de la filière bois », disait-il en conclusion de son préambule. Un discours d'apaisement donc, et une invitation ferme à se retrousser les manches et à se remuer les méninges, à arrêter de dépenser de l'énergie pour lutter les uns contre les autres pour bien lutter ensemble contre le réchauffement climatique ; mais aussi, de fait, sortir des logiques productivistes qui en sont largement responsables. Son intervention fut suivie de celle de Mathilde Panot qui a brièvement présenté les différentes propositions de loi issues de leur enquête (forêts mélangées, interdiction des coupes rases ?). Nous avons ensuite assisté à près de deux heures de débats qui ont su rester courtois malgré les différences de points de vue ou de sensibilités parfois présentes dans l'assemblée.

Des bonnes pratiques pas très visibles...

Commençons par les éléments de concorde : tout le monde était d'accord pour reconnaître la gravité de la crise climatique. C'est déjà ça. En revanche, les premiers éléments de discorde sont apparus avec l'intervention d'industriels de la filière bois, car selon eux, ils fournissent déjà de nombreux efforts : ils s'intéressent et appliquent diverses bonnes pratiques, produisent des plantations mélangées, travaillent la biodiversité, et s'en réjouissent autant que les écologistes. Ce qui leur a été répondu était, sans surprise, que toutes ces bonnes pratiques n'étaient pas si visibles que ça sur le plateau de Millevaches, de nombreux habitants faisant remarquer l'omniprésence des coupes rases et de la monoculture. Et c'est à cet endroit que s'est cristallisé le principal enjeu du débat : les industriels ont réalisé qu'ils ne pouvaient pas continuer comme si de rien n'était mais qu'ils avaient déjà entamé un changement des pratiques, cependant, pour la plupart des gens présents



dans la salle, c'était loin d'être suffisant. « Ça y est, on y est dans le mur. C'est pas demain, c'est aujourd'hui ! Ok, les forestiers industriels nous disent qu'ils s'y mettent, mais il faut accélérer, vraiment ! », pouvait-on entendre parmi les habitants.

Lois ou incitations ?

Un autre point de débat portait sur la réelle efficacité des lois et des interdictions. Tout d'abord, et cela fera l'unanimité chez les travailleurs de la forêt, industriels comme alternatifs : « La forêt se joue au cas par cas : chaque forêt et chaque arbre nécessite une compréhension unique, et donc, il est impossible de penser la forêt en termes de loi. Les pratiques forestières ne peuvent que rester intuitives et sensibles, au cas par cas. » Les industriels ont ensuite souligné que les bonnes pratiques étaient déjà recommandées dans des chartes et divers textes mais qu'elles n'étaient pas appliquées, insistant sur le fait qu'il fallait sans doute s'interroger sur les raisons de la non mise en pratique de tous ces bons conseils, et que de nouvelles lois ne viendraient pas éclaircir le problème. La députée Mathilde Panot a alors directement rétorqué qu'en effet, à chaque fois que les institutions produisaient des incitations

au travers de textes, de circulaires, de communications, cela ne marchait pas, et qu'il fallait bien des lois pour interdire, purement et simplement, les mauvaises pratiques.

De l'interdit à l'entre-dits

Nicolas Rohart est intervenu en rappelant l'étymologie du mot *interdire*, qui signifie : ce que l'on se dit « entre-nous » de ce que l'on ne peut pas faire... Pourtant, le mot interdit est bel et bien chargé d'une connotation négative dans nos sociétés hautement libérales et libertaires, ce pour quoi Nicolas a proposé le néologisme *entre-dits*. Puis il a conclu en définissant son imaginaire : une espèce de somme d'*entre-dits* qui ferait que les gens sur le Plateau arrêteraient les mauvaises pratiques, sans parler de police, sans parler de lois civiles, mais bien de ce que l'on décide ensemble dans le pays, pour le pays.

Enfin, il a été dit, et cela pourrait ressembler à une forme de conclusion : « Nous ne changerons pas la crise écologique sans changer la crise sociale », autrement dit, si c'est bien la course à l'argent qui mène aux mauvaises pratiques, alors c'est bien à cette course à l'argent, présente chez les riches comme chez les pauvres, qu'il faut s'attaquer. Comment ? Seul le député Ugo Bernalicis s'est aventuré sur ce terrain en proposant une solution institutionnelle : « Comme pour chaque grande transition industrielle que la France a traversée, il a fallu mettre de l'argent sur la table, et quand je sais qu'une nouvelle gestion forestière impliquerait de nombreux emplois alors qu'il y a des millions de chômeurs dans ce pays, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas. »

Un mouvement d'habitants et de forestiers

Une transition écologique depuis le bas vers le haut ? Un bond en avant national à la Roosevelt ou à la Mao ? Une prise de conscience générale permettant de produire des *entre-dits* capables de dépasser la course à l'argent et les situations d'angoisse individualisées face aux fins de mois ? La réflexion ne fait que commencer. Un mouvement d'habitants et de forestiers s'est donc constitué sur le Plateau autour de cette visite parlementaire. Il ne reste plus qu'à envisager la suite de ce mouvement, aiguïser les réflexions, imaginer des surgissements, des actions, des publications, afin que les élus locaux veuillent bien participer à leur tour à ce débat important qu'est la fin du monde et la fin du mois, plutôt que de rester bien au chaud dans leurs bureaux de fonctionnaires. Car en effet (à part quelques rares élus de petits villages), si les élus locaux, maires, députés et autres, ont réellement brillé durant ce week-end d'enquête parlementaire auprès de la population locale, c'est bien par leur remarquable absence...

Florent Tillon



Quand un arbre tombe

En écho au remarquable film de François-Xavier Drouet :

« Le temps des forêts »

Forêt de chez nous
mêlant brume et mystère
grouillante de verdure
cerveau vert contre la lobotomie
centre de contrôle du climat
ancien lieu de coexistence du vivant
mais aujourd'hui scan d'une cupidité parasite
de Royère à Ussel
de Doms à Flayat
cortège infernal rythmé par les « timber »
quel genre de fric se cache dans ces nouveaux déserts
et ces plateaux flambant neufs ?

Quand un arbre tombe,
est-ce que quelqu'un l'entend ?
Qui entend la forêt tomber ?

Lui ? Qui rase et passe au suivant
qui sort ses arbres puis se casse
lui qui tue les espèces à un rythme effréné
et chasse les vivants ici depuis une éternité
son monstre d'acier creuse des trous hideux
qui polluent aussi nos esprits
tout ça pour des milliards de palettes inutiles
mangeur du vivant, fabricant de cauchemars
pauvre couche d'ozone
les pluies tombent maintenant sur la terre nue
Entendez ce cri sous les étoiles :
renard, dessine-moi un blaireau !
Mais tout ça, c'est bien autre chose
un autre monde effrayant
où la nature doit s'effacer
et disparaître
et disparaître à jamais

Texte librement adapté de la chanson « If a tree falls », du canadien Bruce Cockburn, qu'on peut écouter sur youtube (rock acoustique). En réalité, la chanson originale évoque les forêts tropicales. <https://www.youtube.com/watch?v=I3KUZ53NWq0>



L'accouchement à domicile visé

Affaire Rose Faugeras

Rose Faugeras est sage-femme libérale à Guéret. Elle accompagne les femmes dans leur suivi gynécologique, dans leur grossesse et pratique également le suivi global de grossesse en accompagnant les accouchements à domicile pour les femmes qui le souhaitent. Rose est une sage-femme expérimentée. Elle offre un suivi de santé global de qualité. Les femmes y sont écoutées, soutenues et entendues dans leurs choix et leurs besoins. Pourtant, aujourd'hui, elle a été radiée de l'ordre des sages femmes. La résistance s'organise autour de son cas.

Le 3 décembre 2019, Rose Faugeras a été convoquée devant la chambre disciplinaire des sages-femmes, tribunal composé de sages-femmes dont aucune n'accompagne les accouchements à domicile ou ne pratique en libéral. Elle a fait l'objet d'une plainte de l'ARS (Agence régionale de santé), suite à un problème infectieux rencontré par deux patientes aux lendemains de leur accouchement. Orientées alors par Rose, ces deux mères se sont rendues à l'hôpital où elles ont été soignées, sans séquelle ni pour elles ni pour leurs bébés. Mais il est reproché à Rose un retard dans sa prise en charge, et pour cela, elle est radiée à vie de l'ordre des sages-femmes.

Haro sur l'accouchement à domicile

Bien que l'accouchement à domicile soit autorisé et encadré par la charte de l'association des sages-femmes libérales, en pratique, il suscite méfiance et rejet d'une partie du corps médical et des instances de pouvoir. Ces trois derniers mois, déjà quatre sages-femmes ont été jugées. Dans un contexte d'écoute de la parole des femmes qui dénoncent les violences obstétricales, réalité reconnue par le gouvernement, la possibilité d'accoucher chez soi, en sécurité, accompagnée par la sage-femme qui vous a suivie tout au long de la grossesse, apparaît plus importante que jamais.

Avec sa radiation, ce sera également toutes les femmes qui sont suivies par Rose qui seront radiées. Rose



travaille de 60 à 70 heures par semaine (tous types de suivi confondus, les accouchements à domicile ne représentant que 20 % de son activité). Elle est la seule sage-femme libérale à Guéret. Sa radiation aura un impact non négligeable sur un territoire qui est déjà sous-doté.

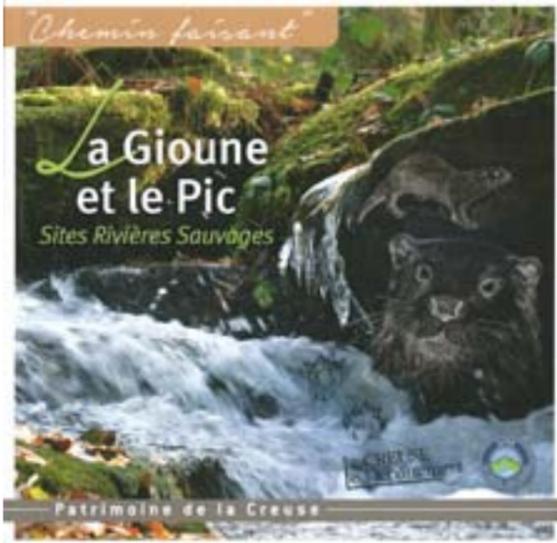
Un comité de soutien

Elle va faire appel, soutenue par toutes les femmes et familles qu'elle a accompagnées et un comité de soutien s'est mis en place autour de son cas : « Nous voulons que le professionnalisme de Rose soit reconnu. Réhabilisons Rose, qu'elle puisse reprendre sa pratique d'accompagnement de la santé

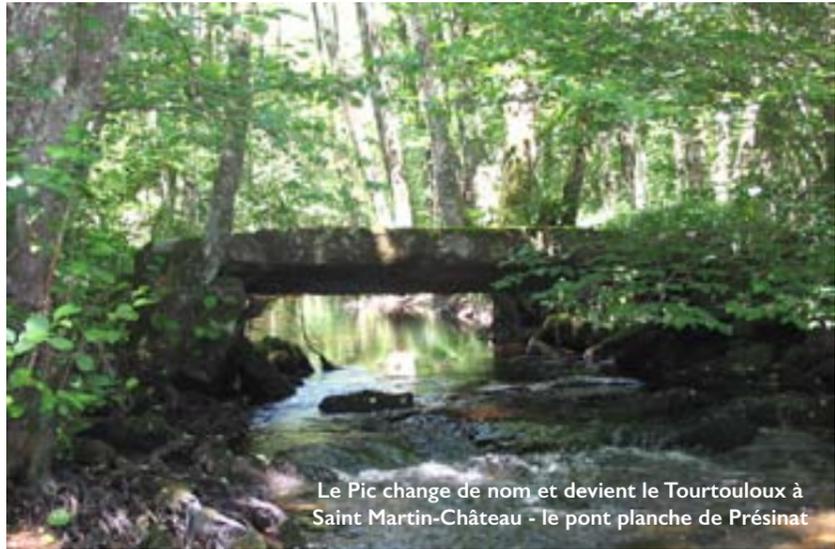
des femmes et des nouveaux-nés ! Soutenons Rose Faugeras, défendons le droit de vivre nos grossesses et nos accouchements dans la liberté de nos choix. Nous, femmes, hommes, familles voulons continuer d'avoir le choix du type de suivi de grossesse, du lieu et des modalités de la naissance de nos enfants. »

En savoir plus :

Le site de l'association de défense de Rose Faugeras, sage-femme, sur lequel on trouvera un entretien vidéo avec elle, ainsi que la pétition à signer : <http://www.associationdedefensederosse.fr>



Deux rivières creusoises labellisées



Le Pic change de nom et devient le Tourtouloux à Saint Martin-Château - le pont planche de Présinat

Le label « Rivières Sauvages » est décerné par l'association European Rivers Network France (réseau fleuves d'Europe). Créé en 2014, il s'adresse exclusivement aux cours d'eau considérés comme sauvages et donc d'une excellente qualité. Pour obtenir ce label, les cours d'eau sont évalués selon 45 critères dont 12 sont éliminatoires, et doivent obtenir une note d'au moins 70/100. À ce jour seules 25 rivières ont été labellisées en France.

Parmi elles, deux rivières creusoises. La Gioune prend sa source à proximité du Puy Renardier (863 m) sur la commune de Féniers. Elle traverse de vastes zones de tourbières en partie pâturées. Ce cours d'eau de tête de bassin présente des eaux naturellement chargées en acides humiques (provenant de l'humus) lui conférant une teinte ambrée caractéristique. Le Pic prend sa source sur la commune de Royère-de-Vassivière, entre le Puy des

Gardes (748 m) et le signal du Pic (831 m), au sein d'une grande tourbière. Un magnifique fascicule détaillant joliment l'étude hydrographique, le biotope et l'écosystème de ces deux rivières vient d'être édité et permet de (presque) tout savoir sur elles.

Pôle stratégies territoriales patrimoine et paysages patrimoine@creuse.fr - Disponible en librairie, 8 €.



Gâteau à la poêle (sans four) aux pommes, poires ou autres fruits

Le principe de ce gâteau à la poêle est vraiment simple : on caramélise les pommes préalablement coupées en cubes dans un mélange de beurre et de miel ou sucre que l'on recouvre ensuite de pâte à base d'œufs, farine, sucre, beurre et lait. Ce gâteau aux pommes nécessite une cuisson rapide, en moyenne de 15 à 20 minutes, selon la dimension de la poêle utilisée. Si l'on fouette le mélange œufs et sucre au batteur électrique jusqu'à ce que le mélange blanchisse et double de volume, on obtiendra un gâteau plus épais

qu'au fouet manuel. On peut ajouter des pépites de chocolat, des amandes effilées, de la noix de coco, de la cannelle ou du rhum pour plus de gourmandise. **Ingédients pour 4 personnes :** 3 pommes – 1 noix de beurre – un peu de miel – 1 sachet de sucre vanillé – 2 œufs – 2 c. à s. de sucre – 3 c. à s. de farine – 20 cl de lait.

Préparation :

- Faire fondre le beurre dans une poêle.
- Ajouter les pommes (ou poires) et faire sauter le tout en mélangeant.
- Ajouter la vanille et le miel, cuire durant 15 minutes environ jusqu'à ce que les pommes prennent une belle couleur caramel.
- Préparer le mélange œufs, sucre, farine, beurre et lait, le verser dans une poêle antiadhésive de préférence et ajouter les pommes caramélisées, laisser cuire environ 15 minutes à feu doux afin de

ne pas brûler les pommes.

- Retourner le gâteau et continuer la cuisson durant 5-10 minutes à feu doux.
- Déposer le gâteau sur une assiette de service, saupoudrer de sucre glace et déguster encore tiède.

Bon appétit !



À lire... à manger

CHRONIQUE MIGRANTS

ADA¹ les demandeurs d'asile privés d'argent liquide

Scène insolite à la caisse d'une grande surface. Fathia, demandeuse d'asile, paye avec sa carte de paiement les 40,03 € de courses de monsieur Dupont : une bouteille de whisky, deux tranches de jambon bio, un pain aux céréales et deux yaourts bio – pas vraiment ce que consomme une maman musulmane isolée avec deux enfants ! À la caisse voisine c'est Mamadou, célibataire, lui aussi demandeur d'asile, qui se propose pour régler les courses de madame Dubois : des couches et des petits pots. Une fois leurs achats payés, monsieur Dupont et madame Dubois remboursent en espèces Fathia et Mamadou. Cette scène est une version bricolée du *cash back* (rendre de l'argent liquide). Cette pratique, légale depuis août 2018, permet de payer par carte dans un magasin un objet au-delà de son prix et de se faire remettre la différence en espèces. Les décrets parus en décembre 2018 fixent le montant minimum d'achat à 1 €, et le maximum d'espèces rendues à 59 €. Pour Bercy, « cette méthode a pour objectif de faciliter l'accès au retrait dans les zones où les distributeurs sont moins présents ». Remplacer les distributeurs bancaires par les commerçants ? On remarque le faible montant des espèces disponibles, s'agirait-il de limiter les transactions en liquide ? De favoriser les transactions dématérialisées et de

contrôler ce que tout un chacun achète ? L'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA) est versée sur un compte. « À partir du 5 novembre 2019, la carte de retrait de l'ADA devient une carte de paiement. À compter de cette même date, la carte ne permet plus d'effectuer des retraits d'argent. Le nombre de transactions mensuelles n'est pas limité : la carte est donc utilisable autant de fois que le demandeur d'asile le souhaite, sous réserve que la somme disponible sur la carte soit suffisante. La carte est créditée au début de chaque mois, du montant de



l'allocation à laquelle le demandeur d'asile a droit. Cette carte de paiement est utilisable uniquement en France, auprès de tous les commerçants disposant d'un terminal de paiement électronique. Elle n'est pas utilisable en mode "sans contact". Elle ne permet pas les paiements sur Internet et le demandeur d'asile ne peut pas demander le remboursement d'un achat sur la carte², ni la mise en place de prélèvements. Cette modification a été adoptée contre l'avis des associations et des organismes gestionnaires des lieux d'hébergement. Les motifs avancés par l'OFII seraient les suivants : cette carte coûterait moins cher que la carte de retrait et cela éviterait les trafics³ (?). En clair, il n'est plus possible au demandeur d'asile de disposer d'espèces sauf en utilisant le système

de *cash back*, système de plus très limitatif au regard des sommes disponibles. Mais comment faire pour payer les quelques euros demandés par le secours populaire, faire ses courses au marché ? Comment vivre sans accès à de l'argent liquide ?

Casino mettrait en place un système de *cash back*, mais les caissières du Casino d'Eymoutiers n'ont jamais entendu ce mot ! En réalité, cela ne concernait que les caisses automatiques. Dans la région, le seul qui l'a tenté est à Limoges mais il a très vite arrêté l'expérience car il était débordé par les demandes. Ce jour, à notre connaissance, seule la cafétéria du CHU le pratiquerait. Le secours populaire s'est quant à lui équipé d'un terminal... Dans nos campagnes et provinces, le *cash back* est inconnu, d'où le bricolage décrit au début de cet article.

Éviter les trafics ? Il y a de forts risques d'assister rapidement au développement d'un système de prélèvement sur les sommes remboursées ! Hélas, ce ne sera ni le premier, ni le dernier trafic subi par les migrants suite aux multiples tracasseries et maltraitements de l'administration française.

La population étrangère est bien souvent une population test pour l'État. En ces temps de moralisation et de contrôle des classes dangereuses (les pauvres), est-il irréaliste d'envisager que des mesures similaires se mettent en place pour les bénéficiaires de diverses allocations, ce qui permettrait de contrôler l'utilisation de l'argent perçu ? Cela préfigure-t-il la disparition des distributeurs et la limitation de la circulation de l'argent liquide dans nos campagnes ?

¹ ADA : Allocation pour demandeurs d'asile versée par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), variable en fonction du nombre de personnes dans la famille et de la situation d'hébergement. Le montant mensuel correspond environ à un tiers du RSA. C'est la seule allocation à laquelle ont droit les demandeurs d'asile.

² Source OFII

³ Serait-ce parce que certains demandeurs réussissent à économiser un peu d'argent pour l'envoyer à la famille restée au pays, et parfois subvenir aux besoins de leurs propres enfants ?



Papa lit et maman coud

« Un journal féministe et libertaire à prix libre » : c'est ainsi que se définit *Casse-rôles*, trimestriel né en 2017, qui veut faire bouger les codes. Dans les livres de lecture des enfants, les attributs du féminin et du masculin sont toujours les mêmes, aux femmes le tablier et la poussette, aux hommes l'attaché-case quand ils rentrent du travail, puis le fauteuil et les lunettes pour lire le journal... « Papa lit et maman coud. » Contraception, IVG, violence, viol, mutilations sexuelles, harcèlement, parité, inégalités salariales, travail domestique, etc. : *Casse-rôles* se propose de dresser un état des lieux, de recenser ce qui se publie sur ces questions et de donner la parole à des femmes et des hommes anonymes qui résistent aux stéréotypes sexistes.

Objectif : rendre visibles les luttes des femmes, notamment les plus vulnérables ou marginalisées, mais aussi celles que nous pourrions qualifier de « remarquables » par leurs actions menant à améliorer la situation des femmes et des hommes. *Casse-rôles* se veut un journal de large diffusion et pour tout public.

L'équipe de départ se compose d'une dizaine de personnes, femmes et hommes, mais elle compte sur ses lectrices et lecteurs pour envoyer articles, idées et critiques, et aider à la diffusion – essentielle – pour que « *Casse-rôles* » ait un avenir...

L'abonnement est à prix libre auprès de l'association Les Amies et Amis de *Casse-rôles*, chez Annie Nicolai, 54 avenue de la Révolution, 87000 Limoges - <http://casse-roles.revolublog.com>



Chroniques de Creuse (suite)



Après un premier volume paru en 2015 (voir IPNS n° 54), Bernard Blot avec ses mots et Alain Freydet avec ses dessins nous proposent un nouveau voyage poétique, onirique, fabuleux dans l'histoire, le patrimoine, la nature, les légendes et l'imaginaire creusois. Les deux compères que lie un attachement viscéral à la Creuse, réalisent depuis une quinzaine d'années un calendrier littéraire. Ils en ont choisi six pour ce livre, partageant les petits bonheurs et les grandes joies de leurs déambulations, à la découverte d'une campagne particulièrement attachante avec ses paysages, ses anciens chemins d'usage, son histoire, son patrimoine et ses habitants.

Autres Chroniques de Creuse, Les Ardents éditeurs, 23 €



CHRONIQUE CYCLISTE

M Comme Mafia

Ce terme – qui désigne à l'origine une société secrète sicilienne – s'est appliqué par extension à de multiples organisations caractérisées par la solidarité, le secret et l'enrichissement résultant d'activités illicites. On parle ainsi de mafia de la drogue, de mafia russe, bulgare ou japonaise.

En cyclisme, tous ceux qui s'intéressent de près aux compétitions, surtout lorsqu'elles sont d'un bon niveau, avec des enjeux financiers importants, savent que des mafias déterminent largement le déroulement des épreuves.

Il s'agit de groupes de coureurs, venant d'équipes différentes et théoriquement adversaires, qui s'entendent pour partager les prix et primes distribués, ainsi que les places sur les podiums. Cette pratique contrevient au règlement qui prohibe les ententes en course, sauf entre coureurs du même club. Après l'arrivée, tous ceux qui sont « dans le coup » (ou « la combine ») se partagent à égalité la cagnotte alimentée par les gains obtenus par chacun des membres du groupe. Ainsi ceux qui ont obtenu les meilleurs classements, comme ceux qui ont fait un obscur travail d'équipier, perçoivent la même somme. Généralement, le montant partagé est augmenté de la somme versée au pot commun par le vainqueur – en plus de ses gains du jour – pour avoir été favorisé dans la victoire. Le règne des mafias a souvent été dénoncé comme étant une des causes de la désaffection du public pour le cyclisme. Lorsque dans une course existe une seule mafia, qui rassemble les meilleurs coureurs du lot, cela conduit à un déroulement insipide, et un dénouement sans surprise. Il

n'en est pas de même lorsqu'il y a un ou plusieurs groupes à la bagarre ; on peut assister alors à une compétition très intéressante, avec de nombreuses attaques et luttes spectaculaires.

Le phénomène des mafias était fortement lié à la période des compétitions nombreuses et « bien payées » des années 1950 aux années 1990, rassemblant les meilleurs régionaux. Pour la plupart des amateurs de vélo, ce système était de notoriété publique, même si les groupes bravant l'interdiction des ententes en course voulaient lui conserver un caractère occulte. À ceux qui reprochaient à ce système de fausser le déroulement – et la conclusion – des courses, ses défenseurs rétorquaient que, pour entrer dans la mafia, il fallait d'abord faire ses preuves, en démontrant, individuellement, ses qualités propres. Aujourd'hui, en Limousin comme ailleurs, les compétitions de haut niveau réunissent les plus brillants cyclistes dans des clubs bien structurés ne laissant guère de place à des ententes contre nature entre éléments de clubs concurrents. Ce constat est renforcé par le fait que l'argent ne se gagne plus, ou presque plus, par les prix et primes de l'épreuve, mais par la rétribution versée par l'équipe tout au long de l'année.

M comme Martini

Ce nom d'apéritif est celui sous lequel est connu le critérium cycliste de Felletin, dont les vingt éditions, de 1950 à 1970, ont drainé un énorme public sur les bords de la Creuse. Il était disputé sur le circuit dit de « la chapelle » : les coureurs, venant du Masbet, tournaient devant la chapelle vers le Pont-Roby. Lors des premières éditions, les concurrents montaient la rue Sainte-Espérance, avant de tourner à droite vers le Masbet. Mais, sur le conseil de Louison Bobet, le sens de rotation fut inversé pour rendre le parcours moins acrobatique.

Les plus grands noms du cyclisme de l'époque figurent au palmarès. Qu'on en juge dans cette liste de vainqueurs du

Martini : Vivier (1954), Bergaud (1955), Gérard Saint (1959), Joseph Groussard (1960), Vanlooy (1961 et 63), Elliot (1962), Poulidor (1964), Anquetil (1965), Simpson (1966), Bellone (1968), Altig (1969), Jan Janssen (1970).



L'édition 1964, année de l'apogée de la rivalité Poulidor-Anquetil, avait attiré 10 000 spectateurs payants ! Presque quatre fois plus lors du championnat de France professionnel 1967, sur un circuit allongé passant par Saint-Quentin-la-Chabanne, qui enregistra 34 000 entrées payantes. Désiré Letort, brillant vainqueur, fut privé de son titre après un contrôle antidopage positif. La dernière manifestation professionnelle d'importance organisée par l'Union Cycliste Felletinoise fut le critérium des As (course derrière derny-cyclo moteur) en 1972. Malgré la victoire de Poulidor, l'organisation fut déficitaire et le club se contenta par la suite d'organiser des compétitions de bon niveau réservées aux amateurs.

Jean-François Pressicaud



Magali au tribunal

Le jeune Soudanais que la préfète de la Creuse, Magali Debatte, a cherché à expulser en 2018 et pour lequel une forte mobilisation s'était constituée, vient d'obtenir son statut de réfugié. La France reconnaît enfin qu'il est légitime de l'accueillir sur le territoire national ! Une victoire pour ceux qui s'étaient mobilisés en juillet 2018 devant la gendarmerie de Felletin ou en occupant la mairie de Guéret deux mois plus tard. De son côté, Magali attend d'être convoquée au tribunal pour répondre aux demandes de dommages et intérêts qui ont été déposées contre elle dans cette affaire et dans une autre similaire, les décisions qu'elle a prises et tentées d'appliquer à l'époque ayant été reconnues illégales.



Demeter, la cellule anti-contestation... contestée

Le 13 décembre, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, a mis en place une cellule spécialisée, baptisée Demeter, entre autres pour « mieux connaître les groupes extrémistes » qui pourraient porter atteinte à l'activité du monde agricole. Le problème réside dans le périmètre d'action de cette cellule puisque le ministre précise que ceci concerne entre autres « des actions de nature idéologique » ou « de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ». 27 associations nationales ont demandé la dissolution de cette cellule qui, à leurs yeux, « criminalise le fait de remettre en question l'agriculture intensive. » France Nature environnement précise : « Il est à craindre que les associations environnementales et leurs dirigeants, peut-être même leurs membres, soient fichés par cette cellule, fiches qui seront à disposition des syndicats agricoles puisqu'ils sont associés à [l']État dans cette cellule. Cette situation est pour nous inadmissible. »



Alerte sur la ligne Limoges-Ussel

Les cheminots CGT Limousin alertent sur le risque de fermeture de la ligne Limoges-Ussel fin 2023. La raison : la modernisation du système de signalisation n'est toujours pas programmée ! Pour le moment, il n'y a que les promesses de la région Nouvelle-Aquitaine : « On ne fermera pas la ligne. » Mais il faut que des financements à hauteur de 20 millions d'euros suivent d'urgence ! Et à l'heure actuelle ni l'État, ni SNCF Réseau ne veulent y participer, la fin de la prise en charge de ces lignes par SNCF Réseau ayant été actée avec la réforme ferroviaire de 2014. Les informations transmises par les cheminots nous signalent que fin décembre 2019, aucun budget n'était envisagé, donc aucun projet et choix technologique prévus. Ce qui voudrait dire une fermeture de la ligne fin 2023 pour une durée indéterminée, au minimum 2 ans, en fonction de la décision de financement et le lancement des travaux... Et si la Région débloquait les 20 millions d'euros pour cette ligne ?

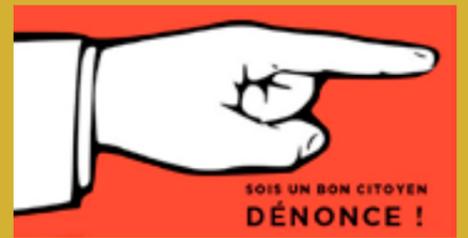


Journal *La calotte* (juillet 1900)



CIBV, c'est fini !

L'usine à pellets de Bugeat-Viam ne se fera pas. Une bonne nouvelle pour le Plateau comme l'expliquent les associations environnementales qui avaient lutté contre : « Le projet CIBV d'usine à pellets était un projet mort-né, médiocre sur le plan technique et industriel, et irrationnel sur les plans économiques et écologiques. » Cet abandon laisse amers certains élus qui s'étaient engagés dans le soutien inconditionnel à CIBV et qui, maintenant, cherchent à faire porter l'échec du projet à ceux qui ont dénoncé son aberration. « Ces mêmes responsables, poursuit le communiqué de victoire des associations, ont accordé une confiance déraisonnable au promoteur du projet, alors que celui-ci, dès la première heure, était abandonné par ses partenaires industriels puis financiers, et dont les talents d'entrepreneur auront simplement réussi à placer en redressement judiciaire la SOMIVAL, maison mère de CIBV, et à accumuler les dettes. » En se retirant du projet, la Caisse des dépôts et sa Banque des territoires, principal investisseur public du projet, a de fait clairement indiqué qu'elle ne faisait plus confiance dans l'industriel, Monsieur Gaudriot. <https://nonalamontagnepellets.fr>



Dormez braves gens !

D'une cellule à l'autre, voici qu'en Corrèze, le journal *La Montagne* annonce que « sur le plateau de Millevaches les gendarmes ont lancé une nouvelle force de liaison » qui associe un gendarme d'active et un réserviste, originaire de la zone. Ensemble, ils effectuent des « patrouilles thématiques », concentrées, selon les périodes de l'année et les activités, sur une partie de la population et certains lieux. « Encore plus innovant », se gargarise le journaliste, « la force de liaison du Plateau met en place un réseau SMS, ouvert aux habitants volontaires. Prévention des vols, mais aussi protection de l'environnement, vie scolaire ou associative... Les sujets à partager sont infinis. » Une sorte de déclinaison mobile de « Voisins vigilants » qui fleure pas très bon le contrôle social et la délation. Pourtant, comme l'explique, pour le coup objectif, le quotidien régional « Non, le plateau de Millevaches n'a pas connu une explosion de la délinquance ! Avec 23 infractions constatées pour 1000 habitants et par an, on est loin d'une zone de non-droit. »

Jean-Baptiste Moreau accueillant – quand il parle au journaliste du Monde !

Dans un article du *Monde* du 22 février consacré au député de la Creuse Jean-Baptiste Moreau, on peut lire : « Pour la Creuse, Jean-Baptiste Moreau nourrit de grands projets. Il rêve de revitaliser l'agriculture locale en développant la culture de cannabis thérapeutique. Il voudrait aussi favoriser l'hébergement de migrants, "régularisés ou en attente de l'être", afin de compenser le déficit de population active, dans les zones les plus reculées. » On ne l'avait pourtant pas vraiment entendu tenir ce genre de discours il y a deux ans quand la préfecture expulsait à tour de bras et qu'il avait même déclaré à certains élus soutenir les décisions de la préfète !



À la Chapelle-Saint-Martial, Castaner fait des émules !